



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/4/48
5 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
sur la situation des droits de l'homme en Colombie***

Résumé

Le Conseil des droits de l'homme, dans sa décision 2/102 du 6 octobre 2006, a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de «poursuivre [ses] activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme et de mettre à jour les études et rapports pertinents». Sur la situation des droits de l'homme en Colombie, un rapport annuel exhaustif (E/CN.4/2006/9) a été présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session, conformément à la déclaration de son Président. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme approuve qu'en vertu de la décision 2/102, le cycle annuel instauré antérieurement pour la présentation de rapports sur cette question soit maintenu jusqu'à ce que le Conseil des droits de l'homme en décide autrement. Le présent rapport au Conseil traite donc des faits nouveaux qui se sont produits depuis l'établissement du rapport de la Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en Colombie portant sur l'année précédente.

Le présent rapport de la Haut-Commissaire couvre l'année 2006 et est établi conformément à la décision 2/102 du Conseil.

Ce document donne un aperçu général des principaux événements survenus dans le pays en 2006, de l'évolution du conflit armé et des perspectives de paix. Il décrit les progrès les plus notables qui ont été faits dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des droits de

* Les annexes au présent rapport sont distribuées dans la langue originale uniquement.

l'homme, ainsi que les défis qui restent à relever dans ce domaine, et rend compte de la suite donnée à certaines des recommandations formulées par la Haut-Commissaire dans son rapport précédent. Il donne également des informations sur les principaux aspects du processus de démobilisation et de réinsertion des paramilitaires.

Le présent rapport décrit la situation générale des droits de l'homme en Colombie. En ce qui concerne les droits civils et politiques, il fournit des données sur les violations des droits à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté, à la sécurité, à une procédure régulière et aux garanties judiciaires, dont ont été victimes, entre autres, des membres de communautés autochtones et afrocolombiennes, des dirigeants sociaux, des défenseurs des droits de l'homme, des paysans, des femmes, des enfants, des syndicalistes, des journalistes et des personnes déplacées. En ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, il donne des informations générales sur la pauvreté, les inégalités, le chômage et la malnutrition.

La situation du droit international humanitaire est également décrite, sur la base des plaintes reçues au sujet d'infractions imputées à la guérilla, aux paramilitaires et aux nouveaux groupes armés illégaux, ainsi qu'à la force publique.

Enfin, le rapport décrit quelques-unes des activités réalisées en 2006 par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en Colombie, dont le rôle est principalement d'observer la situation des droits de l'homme, d'assurer le suivi des politiques publiques, de fournir des services consultatifs et une coopération technique, et de diffuser des informations.

Afin de contribuer encore à renforcer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que les capacités institutionnelles de l'État colombien, la Haut-Commissaire formule dans le présent rapport 18 recommandations qui s'adressent au Gouvernement, au Congrès (Parlement), à la Fiscalía General de la Nación (Bureau du Procureur général), aux autres organes de l'État, à la société civile, à la communauté internationale et aux groupes armés illégaux.

Au rapport sont jointes trois annexes consacrées, respectivement, à des cas représentatifs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à la situation des groupes qui sont particulièrement vulnérables et exposés à la discrimination, et aux activités du Bureau du HCDH en Colombie.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1 – 3	4
I. SITUATION GÉNÉRALE DU PAYS, ÉVOLUTION DU CONFLIT ARMÉ INTERNE ET PERSPECTIVES DE PAIX	4 – 14	4
II. PRINCIPAUX PROGRÈS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES, PROBLÈMES RESTANT À RÉSOUDRE ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS	15 – 27	6
III. PROCÉDURE DE DÉMOBILISATION ET DE RÉINSERTION.....	28 – 33	9
IV. SITUATION DES DROITS DE L’HOMME	34 – 61	11
V. SITUATION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE.....	62 – 99	16
VI. LES ACTIVITÉS DU BUREAU DU HCDH EN COLOMBIE	100 – 112	21
VII. RECOMMANDATIONS.....	113 – 131	23

Annexes

I. Representative cases of human rights violations and breaches of international humanitarian law	27
II. Situation of groups in a condition of particular vulnerability or discrimination.....	39
III. Review of observation, dissemination, advisory and technical cooperation activities of the office in Colombia.....	45

INTRODUCTION

1. Le Président Uribe a prolongé jusqu'en octobre 2007 l'accord conclu en 1996 entre le Gouvernement colombien et la Haut-Commissaire pour l'ouverture d'un Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en Colombie¹. Le mandat du Bureau – à savoir observer, conseiller, coopérer et diffuser des informations – a été maintenu dans son intégralité.
2. Le présent rapport, établi conformément à la décision 2/102 du Conseil des droits de l'homme, couvre l'année 2006. Il est accompagné de trois annexes consacrées, respectivement, à des cas représentatifs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à la situation des groupes particulièrement vulnérables et exposés à la discrimination, et aux activités du Bureau du HCDH en Colombie.
3. En 2006, le Gouvernement colombien et le Bureau du HCDH en Colombie ont décidé d'instaurer des mécanismes de dialogue permanent afin de renforcer leur collaboration sur les différentes questions relevant du mandat du Bureau, en particulier la protection des droits de l'homme, la prévention des violations et l'élimination de leurs causes profondes.

I. SITUATION GÉNÉRALE DU PAYS, ÉVOLUTION DU CONFLIT ARMÉ INTERNE ET PERSPECTIVES DE PAIX

4. En 2006, le conflit armé interne était toujours, avec le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, l'un des principaux facteurs qui perturbent la vie de la population colombienne, menacent les institutions démocratiques et entravent le développement socioéconomique du pays. Il restait aussi l'une des principales sources de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. De son côté, l'État a encore fait trop peu d'efforts pour lutter contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces violations, même si de nouveaux engagements ont été pris en vue de remédier à cette situation.
5. En 2006, le Gouvernement a poursuivi son offensive militaire contre les groupes armés illégaux, principalement contre les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo – FARC-EP) et, dans une moindre mesure, contre l'Armée de libération nationale (Ejército de Liberación

¹ En 1996, la Commission des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'ouvrir un Bureau en Colombie, en réponse à l'invitation du Gouvernement de ce pays. Ce Bureau a été créé le 29 novembre 1996 en vertu d'un accord entre le Gouvernement colombien et le Haut-Commissariat. Selon les termes de cet accord, le Bureau a pour mission d'observer la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le contexte de la violence et du conflit armé interne que connaît le pays, afin de conseiller les autorités colombiennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et mesures visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. En septembre 2002, à l'initiative du Président Uribe, l'accord a été prolongé pour une période de quatre ans, jusqu'en octobre 2006. Entre 1998 et 2005, le Haut-Commissariat a présenté à la Commission des droits de l'homme un certain nombre de rapports analytiques sur la situation en Colombie, établis à partir des observations effectuées par son Bureau dans le pays.

Nacional – ELN) et de nouveaux groupes armés illégaux, formés de paramilitaires qui n'ont pas été démobilisés ou qui ont repris les armes. Les opérations des FARC-EP ont consisté surtout en attentats contre les autorités locales, en «grèves armées» pendant la campagne électorale, en massacres et en attaques contre les unités mobiles de la force publique et les équipes chargées de détruire les cultures de coca. Bien que moins nombreuses, des attaques de la guérilla contre des bases fixes de la force publique ont encore eu lieu, dont un attentat contre un poste de police dans le centre-ville de Tierradentro (Córdoba) en novembre.

6. Si l'on en croit les données du Programme présidentiel pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, la mise en œuvre de la politique de défense et de sécurité démocratique a permis au Gouvernement de continuer à réduire les indices généraux de la violence, en particulier les taux d'homicides et d'enlèvements². À ce propos, les politiques de sécurité adoptées par les municipalités de Bogotá et de Medellín méritent d'être mentionnées. Les effectifs de la force publique ont encore été renforcés, ce qui leur a permis notamment de reprendre le contrôle de certaines zones rurales traditionnellement tenues par les groupes armés illégaux. Ailleurs, comme dans la région de l'Urabá Antioqueño, les agents de la force publique n'ont pas été en mesure d'empêcher la pénétration des FARC-EP, ni de reprendre totalement le contrôle des territoires auparavant tenus par les paramilitaires. D'importants problèmes restent à résoudre pour rétablir totalement l'état de droit dans l'ensemble du pays. Il faudrait en effet – mais c'est encore difficile – que les victoires militaires aillent de pair avec un renforcement de l'autorité civile, une présence accrue des autres institutions publiques, la réalisation de projets d'investissement social et de développement rural, et le respect total des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

7. En 2006, plusieurs officiers de l'armée ont été mis en examen pour leur rôle présumé dans l'organisation d'attentats terroristes indûment attribués aux FARC-EP, ainsi que dans des homicides volontaires dont les victimes avaient été déclarées mortes au combat à cause d'une erreur ou de «tirs amis». La Fiscalía General de la Nación (Bureau du Procureur général) et la Cour suprême ont également mis en examen des agents de l'État et d'anciens fonctionnaires – notamment des parlementaires, des gouverneurs, des élus aux assemblées départementales et l'ex-Directeur du Département administratif de la sécurité nationale (DAS) –, qui étaient accusés d'entretenir des liens politiques et économiques avec des organisations paramilitaires, voire, pour certains d'entre eux, d'avoir participé aux violences perpétrées par ces organisations. Ces actions en justice contribuent à renforcer la primauté du droit et les institutions démocratiques.

8. Un dialogue préliminaire s'est engagé entre l'ELN et le Gouvernement, et il faut espérer qu'il débouchera en 2007 sur un programme de négociations et des pourparlers de paix officiels.

9. La démobilisation des groupes paramilitaires a beaucoup progressé, de même que l'application de la loi n° 975 de 2005 (dite loi de «justice et paix»). La dernière démobilisation collective de paramilitaires a eu lieu en août, et les premiers procès au titre de la loi n° 975 se

² En 2006, le taux d'homicide a été le plus bas des quinze dernières années. La tendance décroissante a commencé à être plus manifeste à partir de 2002. Les prises d'otages par des groupes armés illégaux et la criminalité organisée ont également diminué. Alors qu'en 2002 le Gouvernement avait recensé 1 676 enlèvements, seuls 243 ont été signalés entre janvier et novembre 2006.

sont ouverts en décembre à Barranquilla (Atlántico) et à Medellín (Antioquia). Le Gouvernement a créé une Haute Commission consultative présidentielle pour la réinsertion sociale et économique des groupes et individus armés.

10. Le trafic de stupéfiants a continué de financer le conflit armé interne et en particulier les activités des groupes armés illégaux. Ce trafic est également devenu le moteur des nouveaux groupes armés illégaux dont l'apparition compromet sérieusement la réussite du processus de démobilisation et de réinsertion des paramilitaires ainsi que des futures initiatives de paix³.

11. Contrairement à ce qui s'était passé en 2002, les élections législatives et présidentielles, tenues en mars et en mai respectivement, se sont déroulées dans un climat relativement calme, même si les FARC-EP ont perturbé les préparatifs du scrutin dans quelques zones éloignées des grandes villes. Des groupes paramilitaires ont tenté d'influer sur le processus électoral pour favoriser l'élection au Congrès de candidats partageant leurs intérêts. Pendant la campagne électorale, les menaces contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme se sont multipliées dans plusieurs régions. Le Président Uribe a été réélu au premier tour et sa coalition a obtenu la majorité des sièges aux deux chambres du Congrès. Le candidat à la présidence du Pôle démocratique alternatif (PDA), parti d'opposition de gauche, a obtenu 22 % des suffrages. Malgré les efforts des autorités pour veiller au libre exercice des droits politiques, les deux élections se sont caractérisées par un taux d'abstention élevé.

12. En 2006, des fonctionnaires de haut rang ont été mis en cause dans de graves affaires de corruption. Selon certaines informations, dans plusieurs régions, les groupes armés illégaux et les trafiquants de stupéfiants exerçaient des pressions financières sur les administrations locales.

13. La Cour constitutionnelle a continué à jouer un rôle important dans la défense des droits de l'homme, tout comme la Procuraduría General de la Nación (organe de contrôle de la fonction publique) et les Personeros Municipales (représentants municipaux). Le Bureau du Défenseur du peuple y a aussi largement contribué, malgré ses ressources humaines et financières limitées.

14. En 2006, la croissance économique a atteint environ 6 %, ce qui est un facteur macroéconomique important pour améliorer les indices de pauvreté élevés du pays. Le recensement de 2005 a mis en lumière les progrès accomplis, mais aussi les défis qui restent à relever pour réduire la pauvreté et les inégalités.

II. PRINCIPAUX PROGRÈS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES, PROBLÈMES RESTANT À RÉSOUDRE ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS

15. La Haut-Commissaire a constaté que les autorités colombiennes faisaient davantage d'efforts pour atteindre les objectifs qu'elle leur avait recommandés dans ses rapports précédents sur la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Colombie, et qu'elles s'attachaient aussi à mieux évaluer les résultats des mesures prises à cet effet. À la fin de

³ Pour renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants, le Vice-Président a lancé une «campagne pour le partage des responsabilités» qui s'adresse à la communauté internationale et insiste sur la nécessité d'éliminer la consommation dans les pays destinataires du trafic.

l'année, la mise en œuvre des différentes recommandations était encore inégale et des efforts restaient à faire, entre autres, en ce qui concerne la révision des fichiers des services du renseignement, la lutte contre l'impunité, l'élimination des liens entre agents de l'État et paramilitaires, et l'amélioration de la collecte de données sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

16. Le Bureau du Vice-Président et le Bureau du HCDH en Colombie ont dirigé conjointement une procédure de collaboration avec les institutions publiques, afin d'accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées par la Haut-Commissaire dans ses rapports précédents. Dans le cadre de cette initiative, ils ont élaboré une méthode de travail qui définit les responsabilités de chaque institution et les actions à entreprendre, ainsi qu'un calendrier de travail avec des indicateurs pour mesurer l'état d'avancement, de façon à permettre une évaluation conjointe des progrès et des difficultés et faciliter l'adoption de mesures opportunes. Le Bureau du HCDH en Colombie pourra ainsi cerner les domaines où une coopération technique est nécessaire.

17. L'État colombien a fait un pas fondamental pour les droits de l'homme en décidant d'élaborer un plan d'action national pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en consultation avec la société civile, avec l'aide des services consultatifs et de la coopération technique du Bureau du HCDH en Colombie, et avec le soutien des Gouvernements suédois et espagnol. Un Comité de coordination formé de représentants du Gouvernement, des organes de contrôle et de la société civile, a été créé en septembre et a adopté un règlement intérieur.

18. En 2006, 651 municipalités ont élaboré leur propre plan d'action pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en l'intégrant, pour 516 d'entre elles, dans leur plan de développement municipal. De même, 31 départements ont adopté un plan pour les droits de l'homme intégré dans leur plan de développement départemental.

19. Conformément aux recommandations de la Haut-Commissaire, le Gouvernement a décidé de modifier les dispositions qui régissent actuellement les services du renseignement, et notamment de revoir les fichiers de cet organisme de manière à les mettre en conformité totale avec les principes de l'état de droit, en s'assurant par exemple qu'ils ne contiennent pas sans raison les noms de personnes ou d'organisations œuvrant en faveur des droits de l'homme. La Procuraduría General de la Nación a recommandé d'adopter des critères juridiques précis pour empêcher l'inclusion injustifiée de données dans les fichiers de l'armée, de la police ou d'autres organes de sécurité, et pour garantir la possibilité de faire corriger le cas échéant des données inexactes dans ces fichiers.

20. Dans le domaine de l'administration de la justice, le Gouvernement a adopté une politique de lutte contre l'impunité⁴ et annoncé une réforme substantielle de la justice pénale militaire. Un programme de mesures visant à renforcer le secteur judiciaire, en particulier la Fiscalía General, est en cours, avec le soutien de la communauté européenne et du Bureau du HCDH en Colombie; il devrait permettre de réduire l'impunité.

⁴ Document CONPES 3411 de mars 2006.

21. D'importants efforts restent cependant nécessaires pour éliminer l'impunité. Certaines décisions judiciaires constituent des progrès notables dans ce domaine, comme la décision de la Cour suprême d'enquêter sur des parlementaires soupçonnés de liens avec les paramilitaires, et les poursuites engagées pour le même motif par la Fiscalía General contre un ancien gouverneur et une ancienne parlementaire. D'autres procédures engagées par la Fiscalía General ont également avancé, comme celle visant sept membres de l'unité de lutte contre les enlèvements (GAULA) de la II^e brigade de l'armée basée à Barranquilla, accusés d'avoir tué six personnes au cours d'une fausse opération de sauvetage, ou encore celle engagée contre cinq militaires du bataillon La Popa de Valledupar, accusés d'avoir exécuté un Indien kankuamo qui avait été déclaré mort au combat en 2003. La Fiscalía General a également inculpé un sous-officier et six soldats en liaison avec la mort de cinq paysans à Cajamarca (Tolima) en 2004.

La Commission de la vérité, créée par la Cour suprême pour faire la lumière sur les événements survenus en 1985 dans le palais de justice de Bogotá, a publié son rapport, dans lequel elle dénonce les graves crimes commis par les guérilleros et les agents de la force publique qui se sont affrontés à cette occasion. Un ex-colonel accusé d'avoir fait «disparaître» deux personnes qui étaient sorties en vie du palais de justice a été arrêté. De son côté, la Procuraduría General a fait suspendre pendant quatre-vingt-dix jours un général à la retraite et un colonel, au motif qu'ils avaient failli à leur obligation d'assurer la sécurité des habitants de la «communauté de paix» de San José de Apartadó. Ces différentes mesures sont des progrès dans la lutte contre l'impunité, mais il faut encore renforcer les enquêtes de façon à élucider toutes les violations des droits de l'homme qui sont dénoncées, et sanctionner plus sévèrement les coupables.

22. Le Ministère de la défense, avec le soutien du Bureau du HCDH en Colombie, a commencé à mettre en œuvre les recommandations formulées par des experts indépendants à l'issue d'une étude sur les moyens de renforcer l'efficacité de la formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire qui est dispensée au personnel de la force publique. Ces recommandations portent en particulier sur la nécessité de donner des ordres de mission précis, d'analyser les leçons tirées de l'expérience, et d'adopter des méthodes de formation, des mécanismes de contrôle et des règles pour le comportement au combat. Un autre progrès important est la création des postes de «conseiller juridique des opérations» et de la fonction d'inspecteur qui est confiée à un officier de haut rang dans chaque division. Ces initiatives devraient avoir une incidence directe sur les graves violations imputables à la force publique.

23. La situation des personnes déplacées à cause du conflit armé était toujours préoccupante, bien que des progrès aient été faits pour y remédier, notamment en consacrant davantage de moyens à ce problème. La Cour constitutionnelle a réaffirmé que la situation des déplacés constituait une violation de la Constitution et une grave crise humanitaire⁵. Le nombre de personnes déplacées a diminué en 2006, comme il n'avait cessé de le faire depuis 2002, mais les déplacés sont encore très nombreux à ne pas se faire connaître comme tels, même s'il faut voir un progrès dans le fait que la Haute Commission consultative présidentielle pour l'action sociale ait reconnu qu'ils ont été 3 millions entre 1985 et 2005. Il faut cependant continuer à apporter aux déplacés des solutions durables qui soient adaptées à leurs spécificités et qui tiennent compte

⁵ Décision 218 de la Cour constitutionnelle en date d'août 2006 relative à l'exécution de l'arrêt T-025.

des différences entre les sexes, en les aidant en particulier à exercer leur droit d'être dédommagés et, surtout, de récupérer leurs biens.

24. L'État a élaboré une stratégie pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont visé des membres d'organisations syndicales. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Accord tripartite pour le droit d'association et la démocratie, conclu par les représentants du Gouvernement, des travailleurs et du patronat qui formaient la délégation colombienne à la quatre-vingt-quinzième session de la Conférence internationale du travail. Le Gouvernement colombien a promis une contribution de 5 millions de dollars des États-Unis. Il a également affecté 13 procureurs spécialisés à la conduite des enquêtes et a considérablement augmenté la dotation budgétaire du Programme de protection⁶.

25. En 2006, le système d'alerte précoce du Bureau du défenseur du peuple a encore permis d'empêcher des violations et des infractions, mais son efficacité est restée limitée faute de réponses concrètes fournies en temps utile par le Comité interinstitutions d'alerte précoce (CIAT). Les interventions faisant suite aux alertes devraient privilégier davantage l'aspect humanitaire que l'aspect militaire. Les défenseurs communautaires ont joué eux aussi un rôle essentiel dans les activités de prévention du Bureau du défenseur du peuple.

26. Conformément aux recommandations qui lui ont été faites au sujet de la collecte de données, le Gouvernement doit redoubler d'efforts pour mieux évaluer la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire et disposer ainsi d'une base utile qui servira à l'élaboration de politiques publiques visant à renforcer le respect des droits de l'homme.

27. Sur le plan législatif, il convient de mentionner l'adoption de la loi sur l'*habeas corpus* et du Code de l'enfance et de l'adolescence. Le Congrès est saisi de plusieurs projets de loi portant sur des questions liées à la protection et à la garantie des droits de l'homme, notamment la violence contre les femmes, la répression de la discrimination fondée sur la race, la nationalité, la culture ou l'origine ethnique, et l'extension des prestations de la sécurité sociale aux couples de même sexe. Le Haut-Commissariat salue la valeur politique de la création, au sein du Congrès, de la Commission informelle des femmes parlementaires, chargée de faire des propositions législatives pour améliorer la protection des droits de la femme.

III. PROCÉDURE DE DÉMOBILISATION ET DE RÉINSERTION

28. La Cour constitutionnelle a examiné la constitutionnalité de la loi n° 975 de 2005 (loi de «justice et paix») et a rendu une décision qui va dans le sens des observations formulées à ce sujet par la Haut-Commissaire et le Bureau du HCDH en Colombie. La Cour a estimé que les démobilisés devaient faire des aveux complets et exacts pour bénéficier des mesures de clémence prévues par la loi, qu'ils devaient répondre personnellement ou solidairement sur la totalité de leurs biens – que l'acquisition en ait été licite ou illicite – et que la définition de «victime» donnée dans la loi devait être élargie. Le cadre juridique applicable au processus de démobilisation et de réinsertion continue cependant de susciter des préoccupations en ce qui concerne le cumul de peines et les peines de substitution, et ne permet pas non plus aux victimes

⁶ En 2006, la dotation budgétaire du Programme de protection a été augmentée d'un tiers, imputé en totalité sur le budget national.

d'exercer véritablement leur droit de connaître la vérité, de demander que justice soit rendue et d'obtenir réparation. La loi ne pourra être appliquée de manière efficace que si des ressources supplémentaires sont allouées à cette fin et si des mécanismes sont institués pour protéger les droits de victimes. L'engagement des institutions concernées et la volonté politique des autorités sont essentiels pour éviter que les mécanismes de la justice de transition ne soient utilisés pour favoriser l'impunité.

29. D'après le Bureau du Haut-Commissaire colombien pour la paix, 31 671 paramilitaires ont été démobilisés collectivement. Cependant, une forte proportion des démobilisés ne participaient pas directement aux hostilités, et certains groupes paramilitaires, comme les Autodefensas Campesinas del Casanare et le Frente Cacique Pipintá, n'ont toujours pas été démobilisés. La plupart des chefs paramilitaires sont détenus dans des prisons de haute sécurité, mais il est particulièrement préoccupant que de nombreux cadres de rang moyen n'aient pas été démobilisés ou aient repris les armes à la tête des nouveaux groupes armés illégaux qui émergent dans différentes régions du pays. Les activités de ces nouveaux groupes montrent qu'ils sont très proches des milieux de la criminalité organisée et du trafic de stupéfiants. La Haut-Commissaire constate avec préoccupation que les structures politiques et économiques des paramilitaires sont toujours présentes dans diverses zones et divers secteurs de la société.

30. Apporter aux victimes des crimes commis par les paramilitaires une réponse institutionnelle adaptée, qui tienne compte de leurs particularités et de leur sexe, reste un défi difficile pour les autorités. Les procédures engagées contre des démobilisés ont mis en lumière l'insuffisance des mécanismes censés garantir les droits des victimes. La Fiscalía General a déclaré que le Gouvernement devait réglementer la participation des victimes aux procédures judiciaires. L'Unité nationale pour la justice et la paix de la Fiscalía General a fait savoir que quelque 25 000 victimes avaient dénoncé environ 100 000 actes criminels imputés à des groupes paramilitaires.

31. La Commission nationale de réparation et de réconciliation, instituée pour une période de huit ans en vertu de la loi de «justice et paix», a continué à travailler à la mise en place de commissions régionales et d'un réseau régional d'assistance aux victimes. Elle s'efforce également de recenser les victimes et les associations de victimes, avec l'aide de la communauté internationale. Elle a formé un groupe de travail chargé de faire un rapport sur l'émergence et l'évolution des groupes armés illégaux. Il a été décidé en outre qu'elle devrait tenir compte des facteurs de sexe et de population dans tous ses travaux.

32. Des mesures doivent être prises pour que les victimes soient mieux informées et participent effectivement aux procédures judiciaires engagées contre ceux qui leur ont porté préjudice.

33. Constatant qu'il était nécessaire d'adopter une politique de réinsertion renforcée qui permette véritablement aux démobilisés de réintégrer la vie civile, la Haute Commission consultative présidentielle pour la réinsertion sociale et économique des groupes et individus armés a élaboré fin 2006 une stratégie à long terme qui exclut l'assistance et privilégie le travail avec les collectivités, avec une approche différenciée selon les régions et selon l'âge et le sexe des intéressés. Certaines administrations locales, notamment celles de Medellín et de Bogotá, ont fait des efforts plus systématiques pour faciliter la réinsertion des démobilisés.

IV. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME⁷

34. La violence et le conflit armé qui règnent en Colombie ont continué de compromettre la jouissance des droits et des libertés fondamentales, et d'entraver les efforts de prévention et de protection des autorités. La situation des droits de l'homme demeure critique dans plusieurs régions et se caractérise par de nombreuses violations des droits à la vie, à l'intégrité, à la liberté et à la sécurité des personnes, à une procédure régulière et aux garanties judiciaires. Le Bureau du Défenseur du peuple a enregistré une augmentation des plaintes pour violations des droits de l'homme imputées à des agents de la force publique, en particulier des militaires et des policiers. Les victimes de ces violations étaient le plus souvent des membres de communautés autochtones et afrocolombiennes, des dirigeants sociaux, des défenseurs des droits de l'homme, des paysans, des femmes, des enfants, des syndicalistes, des journalistes et des personnes déplacées. Les auteurs de ces actes continuent de jouir d'une grande impunité. Face à cette situation, le Bureau du HCDH en Colombie s'est attaché tout particulièrement à aider les autorités à résoudre ces problèmes. La situation de ces groupes de victimes est décrite plus en détail à l'annexe II.

Les droits civils et politiques

35. À l'annexe I est présentée une sélection de cas de violations des droits civils et politiques qui ont été portés à la connaissance du Bureau du HCDH en Colombie en 2006.

36. Les violations du droit à la vie se sont poursuivies, en particulier les homicides présentant les caractéristiques d'une exécution extrajudiciaire: le Bureau du HCDH en Colombie a constaté une augmentation, par rapport à 2005, du nombre de plaintes faisant état de tels actes imputés à des membres de la force publique, surtout des militaires. Des homicides de ce genre ont été dénoncés dans 21 départements, en particulier dans ceux d'Antioquia, de Nariño, du Valle del Cauca, du Putumayo, du Cesar, de l'Atlántico, de Tolima et de la Guajira. Nombre des cas dénoncés présentaient trois points communs: la victime était un civil déclaré mort au combat, la scène du crime avait été modifiée par les coupables, et l'enquête était confiée à la justice pénale militaire.

37. Des enquêtes de la Fiscalía General ont montré que des personnes qui avaient été déclarées tuées par «erreur» ou par «des tirs amis» avaient en fait été exécutées de manière extrajudiciaire.

38. Cette forme de violation extrêmement grave des droits de l'homme n'est pas le fait d'une seule unité militaire mais de différentes unités à travers le pays, ce qui signifie que les mesures à prendre doivent avoir une portée générale. Vu son ampleur et son extension territoriale, le phénomène des homicides apparentés à une exécution extrajudiciaire n'est pas constitué d'actes isolés mais témoigne bien d'une conduite qui tend à se généraliser.

⁷ On entend par violations des droits de l'homme les actions ou omissions qui portent atteinte aux droits consacrés dans les instruments internationaux et qui sont commises par des agents de l'État ou par des particuliers avec l'assentiment des autorités.

39. Dans ce contexte, la directive publiée conjointement en juin par le Ministère de la défense et la Fiscalía General revêt une importance particulière, puisqu'elle demande aux autorités de se conformer à la jurisprudence constitutionnelle en ce qui concerne l'interprétation restrictive de la compétence des juridictions pénales militaires et de son application exceptionnelle.

Cette mesure, associée à une couverture médiatique du sujet, a permis de réduire sensiblement les exécutions extrajudiciaires dans le département d'Antioquia, même si celui-ci reste l'un des plus touchés par ce phénomène. Dans les autres départements, la publication de la directive conjointe ne semble pas avoir eu d'incidence positive sur le nombre d'exécutions extrajudiciaires. Dans certaines régions, les pouvoirs publics n'ont pas tenu compte des instructions qu'elle contenait, ou les ont mal interprétées, tandis qu'ailleurs, les militaires persistaient dans leur habitude de lever les corps des victimes sans attendre l'arrivée du Corps technique d'enquête de la Fiscalía General.

40. Dans le cadre de leur dialogue, les autorités colombiennes et le Bureau du HCDH en Colombie ont évoqué la nécessité de réfléchir sur les mécanismes d'application de la Politique de défense et de sécurité démocratique, qui pourraient influencer sur le comportement de certains membres de la force publique. Par exemple, une interprétation erronée des résultats attendus dans la lutte contre les groupes illégaux pourrait conduire certains agents de l'État à commettre des actes criminels. Le Gouvernement s'est déclaré disposé à revoir les paramètres qui sont actuellement appliqués pour évaluer les résultats des opérations de la force publique.

41. En ce qui concerne la responsabilité des agents de l'État qui ont des liens avec les groupes paramilitaires, le Bureau du HCDH en Colombie accueille avec satisfaction l'ouverture d'enquêtes par la Cour suprême et la Fiscalía General et espère que cela permettra d'élucider la plupart des cas qui n'ont pas encore été punis.

42. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine, comme en témoignent les informations divulguées après la saisie, par la Fiscalía General, de l'ordinateur d'un ancien paramilitaire du Bloque Norte. On a ainsi appris que les paramilitaires avaient commis des centaines d'homicides dans le département de l'Atlántico, de manière systématique et en toute impunité, en bénéficiant dans certains cas de la passivité, voire de la tolérance ou de la complicité de la force publique.

43. Le Bureau du HCDH en Colombie a également été informé d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par des paramilitaires avant leur démobilisation, en violation de la trêve et avec la complicité des autorités. De tels actes ont été dénoncés dans les départements du Norte de Santander, du Meta, de la Guajira et du Cesar.

44. Le nombre d'homicides de syndicalistes et d'enseignants a augmenté en 2006. D'après la Fondation pour la liberté de la presse (FLIP – Fundación para la Libertad de Prensa) et les données collectées par le Haut-Commissariat, trois journalistes ont été tués en 2006 à cause de leur activité professionnelle.

45. Des syndicalistes, des journalistes⁸, des enseignants et des défenseurs des droits de l'homme⁹ ont continué d'être la cible de menaces. Dans certaines régions, les défenseurs des droits de l'homme et leurs organisations ont dû limiter leurs activités à cause de telles menaces. Des cas particulièrement préoccupants se sont produits dans les départements de l'Atlántico et d'Arauca. La Haut-Commissaire accueille avec satisfaction le communiqué du Ministère de la défense, qui a condamné en octobre 2006 les menaces visant les organisations de défense des droits de l'homme et a annoncé que des enquêtes seraient ouvertes pour en identifier les auteurs.

46. Des violations du droit à la liberté et à la sécurité des personnes, telles que des détentions arbitraires et des disparitions forcées, ont également été dénoncées. Le Bureau du HCDH en Colombie a reçu des informations faisant état d'arrestations illégales ou arbitraires, individuelles ou massives, dans les départements d'Arauca, du Norte de Santander, du Putumayo, de Santander, de Nariño et du Valle del Cauca. Des personnes ont ainsi été privées de liberté sur la foi de déclarations sans fondement faites par d'anciens combattants ayant réintégré la vie civile, parce que d'anciens membres de groupes armés illégaux les avaient identifiées sur des photos, ou encore sur la base de rapports peu objectifs établis par les services du renseignement de l'armée ou par la police judiciaire. D'autres ont été arrêtées sans décision judiciaire préalable. Le Bureau du HCDH en Colombie a également appris que des défenseurs des droits de l'homme et des dirigeants sociaux avaient été détenus de manière arbitraire ou illégale après avoir été accusés, sans preuves suffisantes, de sédition. Ces cas se sont produits dans les départements d'Arauca et du Norte de Santander ainsi qu'à Bogotá. Selon la FLIP, huit journalistes ont été détenus de manière arbitraire en 2006.

47. Le Bureau du Défenseur du peuple a signalé que des enfants démobilisés après avoir été recrutés par des groupes armés illégaux étaient détenus au-delà de la durée légale par la police, l'armée ou la police judiciaire.

48. L'ampleur de la pratique des disparitions forcées est généralement peu et mal connue, car ces actes donnent souvent lieu à une enquête pour simple enlèvement ou homicide, et la plupart ne sont découverts que longtemps après les faits. Nombre des disparitions découvertes en 2006 mais qui dataient d'années antérieures étaient imputables à des paramilitaires. Les victimes étaient en majorité des paysans, quoique deux syndicalistes et un conseiller politique ont également disparu à Bogotá. Les disparitions forcées étaient courantes dans les départements d'Antioquia, du Meta et du Putumayo ainsi qu'à Bogotá.

49. Des progrès ont toutefois été faits grâce aux exhumations effectuées dans les fosses communes ou individuelles clandestines, qui témoignent du recours systématique aux disparitions forcées par les groupes paramilitaires, notamment dans les départements de Sucre,

⁸ La FLIP a recensé 86 cas de journalistes menacés, dont 10 ont été contraints de quitter le pays.

⁹ D'après la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, un défenseur des droits de l'homme est toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, promeut et favorise la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, indépendamment du poste qu'il occupe, de ses fonctions ou des tâches qu'il assume dans la société.

de Magdalena, de la Guajira, du Norte de Santander et du Putumayo. Cependant, les familles doivent attendre longtemps avant de récupérer les restes de leurs proches disparus, et tout donne à penser qu'il existe d'autres fosses encore cachées; il est donc nécessaire de renforcer les équipes d'identification en leur attribuant des ressources humaines et matérielles supplémentaires. De même, des enquêtes plus approfondies doivent précéder les exhumations, de façon à faciliter l'identification des corps, et des poursuites doivent être engagées contre les responsables.

50. La Haut-Commissaire juge encourageant que les différents organismes représentés au sein de la Commission nationale pour la recherche des personnes disparues aient élaboré conjointement un Plan national de recherche, qui sera rendu public en 2007. De même, la création du SIRDEC (système de centralisation des données relatives aux personnes disparues et corps retrouvés), à l'initiative du Gouvernement, est une mesure positive qui doit être renforcée par une méthodologie adaptée prévoyant notamment la tenue rigoureuse de registres des corps non identifiés et l'élaboration de protocoles pour leur manipulation et leur garde.

51. Les atteintes au droit à l'intégrité physique ont consisté en actes de torture, mauvais traitements et usage excessif de la force par les agents de l'État.

52. Il ressort des plaintes reçues que la torture, dans certains cas, avait précédé une exécution extrajudiciaire, tandis que dans d'autres, elle avait été infligée pendant la détention ou la garde à vue. Des cas de soldats torturés par leurs supérieurs hiérarchiques ont également été signalés.

53. Le Bureau du HCDH en Colombie a continué de recevoir des plaintes pour usage excessif de la force, dont certaines mettaient en cause les escadrons mobiles antiémeutes (ESMAD) de la police dans les départements de Nariño et du Valle del Cauca. Le Bureau a également été informé de cas de lesbiennes, homosexuels, bisexuels ou transsexuels qui avaient été victimes de brutalités policières ou de mauvais traitements en détention à Bogotá, à Cali et à Bucaramanga. La protection des droits de cette catégorie de personnes a cependant été améliorée dans les villes de Bogotá et Medellín ainsi que dans le département du Valle del Cauca.

54. Des personnes se sont plaintes d'être privées de leur droit à la liberté d'opinion et d'expression en raison du danger qu'elles couraient en exprimant leur opinion ou en diffusant des informations, dans le cadre de leurs activités, sur des questions liées à la démobilisation des paramilitaires ou sur des fonctionnaires soupçonnés de violences, de corruption ou de liens avec des paramilitaires. Des cas de ce genre se sont produits notamment à Bogotá et dans les départements de l'Atlántico, de Bolívar, de Santander, de Sucre, de Córdoba, de Magdalena, d'Arauca, d'Antioquia, du Cauca et du Valle del Cauca.

55. Le Bureau du HCDH en Colombie a eu connaissance de violations du droit à une procédure régulière et de cas d'impunité. Ces violations découlaient de l'attribution indue à des juridictions militaires d'affaires concernant des atteintes aux droits de l'homme ou des manquements au droit international humanitaire, et du non-respect du principe de la présomption d'innocence et des garanties judiciaires. L'administration de la justice a continué d'être entravée par divers problèmes persistants comme la réticence des victimes à porter plainte, la lenteur des procédures et les retards dans les décisions, ainsi que par plusieurs incidents qui ont compromis l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Les droits économiques, sociaux et culturels

56. L'analyse des questions relatives à la pauvreté, aux inégalités, à l'éducation, à la santé et à l'emploi qui est faite dans le présent rapport se fonde sur les travaux et les rapports des organismes publics colombiens et des organes du système des Nations Unies¹⁰.

57. En Colombie, 49,2 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté et 14,7 % dans une pauvreté extrême. Dans les zones rurales, la pauvreté touche 68,2 % de la population. Certaines catégories de personnes, comme les femmes, les enfants, les groupes ethniques et les personnes déplacées, sont touchées de manière disproportionnée. On observe également d'importantes inégalités entre les régions.

58. Le problème des inégalités en Colombie est l'un des principaux obstacles à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Un très grand fossé sépare les couches sociales et cette différence se reflète non seulement dans les revenus mais également dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels – accès, disponibilité, maintien et qualité des services et prestations. Le coefficient de Gini (0,553) en Colombie est l'un des plus élevés d'Amérique latine. Des inégalités existent également entre les sexes, entre les groupes ethniques et entre les régions.

59. Le Gouvernement a adopté une politique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. L'objectif est d'offrir un système de protection sociale à 1,5 million de familles vulnérables, dont 300 000 personnes déplacées. La réussite de cette initiative serait un pas considérable vers la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et des objectifs du Millénaire pour le développement.

60. Le Gouvernement doit envisager d'augmenter les ressources allouées à la protection sociale, afin d'en étendre la couverture et permettre à un plus grand nombre de familles en situation de pauvreté extrême de bénéficier de cette politique.

61. Une autre mesure importante est l'approbation par le Congrès d'une réforme du système de sécurité sociale, en vue de garantir à toute la population l'accès aux services de santé en 2009. Cette couverture universelle permettrait de réduire considérablement le taux de mortalité maternelle, actuellement élevé. La proportion d'enfants scolarisés a augmenté en 2006 et il faut espérer que l'étape suivante sera l'éducation primaire gratuite pour tous. Le taux de chômage se maintient autour de 12 % et touche en majorité les femmes. Le taux de sous-emploi atteint 33,3 %. La malnutrition, liée à la pauvreté, est plus importante dans les zones rurales. L'adoption d'une politique publique de sécurité alimentaire mérite d'être mentionnée.

¹⁰ Voir en particulier: Département national de la planification, *Visión Colombia II Centenario 2019* (Bogotá, 2005); CEPAL, *Panorama Social de América Latina 2006* (Santiago, 2006); Ministère de l'éducation, *Balance del Plan Decenal de Educación 1996-2005* (Bogotá, 2006); PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*; Ministère de la protection sociale, *Informe de actividades 2005-2006* (Bogotá, 2006).

V. SITUATION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE¹¹

62. Le Bureau du HCDH en Colombie a reçu un grand nombre de plaintes relatives à des actes commis par des personnes participant directement aux hostilités, qui étaient contraires aux principes et aux normes humanitaires applicables en cas de conflit armé interne. La plupart de ces infractions étaient le fait de groupes armés illégaux, mais certaines ont été attribuées à des membres de la force publique. Le Bureau du Défenseur du peuple a noté une augmentation des plaintes pour infractions au droit international humanitaire imputables à la guérilla, en particulier aux FARC-EP.

63. Le conflit armé continue d'avoir une incidence négative sur la vie de toute la population colombienne, et en particulier sur celle des paysans, des femmes, des enfants et des communautés autochtones et afrocolombiennes. Les groupes armés illégaux ont continué d'ignorer les recommandations que la Haut-Commissaire leur avait adressées les années précédentes au sujet du respect du droit international humanitaire.

64. Les communautés autochtones et afrocolombiennes ont été victimes de violations de leurs droits au respect de leur identité culturelle, à l'intégrité de leurs territoires et au maintien de leur modèle d'organisation sociale. Des membres de ces communautés ont été tués, menacés et stigmatisés par les groupes armés illégaux, et exécutés de manière extrajudiciaire, détenus arbitrairement et injustement accusés par des agents de la force publique. Les communautés autochtones les plus visées sont celles qui vivent dans les départements de Nariño, du Cauca et du Chocó, ainsi que dans les régions de la Sierra Nevada de Santa Marta et de l'Amazonie. Dans les départements du Putumayo, de Caquetá et du Guaviare, plusieurs peuples autochtones sont toujours menacés de disparition. La Cour constitutionnelle a insisté sur la nécessité de prévenir les déplacements forcés des peuples autochtones et afrocolombiens, particulièrement touchés par ce phénomène au cours de l'année passée¹².

65. En 2006, des communautés ont encore été déplacées de force et isolées à cause du conflit armé.

66. Le Bureau du Vice-Président a enregistré 25 homicides de syndicalistes, soit 79 % de plus que l'année précédente¹³. Nombre d'entre eux avaient été commis par des personnes non identifiées ou par des membres des FARC-EP ou de l'ELN. Le Ministère de la protection sociale

¹¹ Dans le contexte colombien, on entend par infraction au droit international humanitaire les actions ou omissions contraires à l'article 3 commun aux Conventions de Genève du 12 août 1949, au Protocole additionnel (II) relatif à ces conventions et au droit coutumier, dont les auteurs sont des personnes qui participent directement aux hostilités. Certaines violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire constituent des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité susceptibles d'être jugés par la Cour pénale internationale.

¹² Voir la décision n° 218 de 2006 de la Cour constitutionnelle.

¹³ Bureau du Vice-Président de la République, Observatoire des droits de l'homme, indicateurs de situation et bilan des opérations de la force publique, décembre 2006.

a enregistré 30 homicides d'enseignants syndiqués et 18 homicides d'enseignants non syndiqués, souvent attribués aux FARC-EP.

67. L'annexe I contient une sélection des infractions au droit international humanitaire qui ont été signalées en 2006 au Bureau du HCDH en Colombie.

Les guérillas

68. Les groupes de guérilla ont continué de commettre des violations graves et systématiques du droit international humanitaire. Le fait que le Gouvernement ait engagé un dialogue avec l'ELN et envisagé un «échange humanitaire» avec les FARC-EP n'a pas incité ces deux groupes armés à respecter davantage le droit international humanitaire. L'un comme l'autre seraient responsables d'homicides, de menaces de mort, de massacres, d'attaques contre des civils, d'attaques aveugles, de prises d'otages, de violences sexuelles et d'actes de terrorisme. Ils auraient également recruté des enfants de force, utilisé des mines antipersonnel, déplacé des populations de force, soumis des communautés à un blocus et attaqué le personnel de missions médicales et humanitaires.

69. Les affrontements entre l'ELN et les FARC-EP dans le département d'Arauca et les départements limitrophes se sont accompagnés d'homicides, de menaces et de déplacements forcés de personnes protégées. Ces actes ont visé en particulier la population rurale, les dirigeants de communautés, les militants sociaux, les enseignants et les agents de l'État.

70. Des 17 massacres recensés par le Bureau du HCDH en Colombie, 12 ont été attribués aux FARC-EP.

71. Des groupes de la guérilla se seraient rendus responsables de nombreux homicides de civils, en particulier dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, de Bolivar, de Caquetá, du Norte de Santander, de Santander, de Risaralda et du Valle del Cauca.

72. Cette année encore, les FARC-EP et l'ELN auraient tué des représentants de l'État au niveau municipal, dont des maires et des conseillers municipaux, notamment dans les départements de Huila et de Caldas.

73. Des civils auraient été menacés par les FARC-EP dans les départements de Caquetá, de Nariño et du Putumayo.

74. Les FARC-EP auraient lancé des attaques directes contre la population civile dans le département d'Arauca, et des attaques aveugles dans ceux de Caquetá et de Nariño. Dans ce dernier département, une attaque aveugle a également été attribuée à l'ELN.

75. De nouveaux actes de terrorisme imputables aux FARC-EP ont été commis, dont des attentats à l'explosif perpétrés dans des lieux publics (départements de Nariño et du Valle del Cauca).

76. Les FARC-EP, et dans une moindre mesure l'ELN et l'Armée populaire de libération (Ejército Popular de Liberación – EPL), ont continué de recourir aux prises d'otages, en particulier dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, du Chocó, de Nariño, du Norte de

Santander, du Putumayo et de Caldas. Un nombre considérable de personnes se trouvaient toujours entre leurs mains.

77. En violation de leurs obligations, les FARC-EP ont continué de refuser le traitement prévu par le droit international humanitaire aux personnes privées de liberté en raison du conflit, comme les militaires et les policiers qu'ils gardent prisonniers depuis plusieurs années. En 2006, un capitaine de la police nationale qui avait été capturé en 1998 à Mitú est mort en détention. Les FARC-EP n'ont pas encore remis sa dépouille à la famille.

78. Des violences sexuelles ont été attribuées à des membres des FARC-EP dans les départements d'Arauca, du Cauca et de Nariño, et à des membres de l'ELN dans le Norte de Santander et le Valle del Cauca.

79. Dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, du Chocó, de Nariño et du Putumayo, des populations ont été déplacées de force, fuyant les menaces et les violences imputables aux FARC-EP et à l'ELN ainsi que les affrontements armés entre ces deux groupes, entre la guérilla et les paramilitaires, et entre la force publique et les groupes subversifs.

80. Les FARC-EP et l'ELN ont continué d'utiliser des mines antipersonnel. Le Bureau du HCDH en Colombie a appris que cette pratique avait fait de nombreuses victimes civiles, en particulier des paysans, des enfants, des personnes âgées et des autochtones, dans les départements du Putumayo, d'Arauca, du Cauca, de Caldas, d'Antioquia, de Magdalena et de Nariño, entre autres. À ce propos, il faut espérer que l'ELN procédera sans délai au déminage de plusieurs zones de la commune de Samaniego (Nariño), ainsi qu'elle l'a annoncé.

81. Les FARC-EP, l'ELN et l'EPL ont continué de recruter des enfants, en particulier dans les départements d'Arauca, du Putumayo, du Guaviare, du Meta, d'Antioquia, du Cauca, du Valle del Cauca et de Risaralda. En juillet, les médias ont diffusé des informations de la Fiscalía General sur les violences infligées par les FARC-EP aux jeunes filles de leurs propres rangs, notamment des avortements forcés, des sévices sexuels, des menaces et des traitements cruels et dégradants¹⁴.

82. Dans les départements du Putumayo et du Chocó, les FARC-EP auraient attaqué des personnels de missions médicales et de postes sanitaires.

83. La «grève armée» imposée par les FARC-EP au cours des premiers mois de 2006 a touché principalement les départements du Guaviare, d'Arauca, du Meta, de Caquetá, du Chocó et du Putumayo. Elle a eu pour effet d'isoler des communautés importantes et d'empêcher les civils d'emprunter les voies terrestres ou fluviales. La pénurie de vivres et la paralysie des transports et des communications a provoqué une crise humanitaire. Ceux qui ne respectaient pas l'ordre de «grève armée» étaient la cible de menaces de mort continues, parfois mises à exécution comme en témoigne le massacre de neuf personnes qui avaient emprunté les transports publics dans le département de Caquetá.

¹⁴ *Semana*, «Infamia», 2 juillet 2006.

Les paramilitaires

84. Malgré la trêve conclue fin 2002, des paramilitaires ont poursuivi leurs actions violentes contre la population civile jusqu'à la fin du processus de démobilisation. Des homicides, des menaces et des déplacements forcés ont ainsi été signalés dans les départements du Norte de Santander, du Chocó, du Cesar, de Santander et de la Guajira.

85. D'après le Bureau du Défenseur du peuple, les groupes paramilitaires démobilisés n'ont pas respecté en 2006 leur obligation de livrer aux autorités les mineurs qu'ils avaient recrutés. Il n'existe pas non plus de registre des enfants ainsi recrutés¹⁵. D'après certaines informations, des mineurs détachés des blocs paramilitaires n'ont pas été confiés à l'Institut colombien de protection de la famille (ICBF)¹⁶.

86. Le pays subit actuellement une transition du phénomène paramilitaire, qui passe du conflit armé à la criminalité et aux activités illégales comme le trafic de stupéfiants, le vol de carburant et l'extorsion. Aujourd'hui, les structures des anciennes formations paramilitaires sont moins visibles et plus fragmentées, ce qui les rend plus difficiles à combattre. Selon toute apparence, de nombreux paramilitaires démobilisés et non démobilisés préfèrent se livrer à la délinquance, sous le commandement de cadres de rang moyen. Les conséquences les plus directes de cette évolution sont l'émergence de nouveaux groupes armés illégaux, l'augmentation de la délinquance dans de nombreuses villes et la persistance du trafic de stupéfiants et de ses structures.

87. L'apparition de ces nouveaux groupes et leurs agissements prouvent que les paramilitaires ne respectent pas l'engagement de démobilisation et n'ont pas démantelé leurs structures armées. Dans les départements du Cesar, du Meta et de Córdoba, on a dénoncé la présence de petites fractions d'anciens fronts ou blocs paramilitaires qui, bien qu'officiellement démobilisés, poursuivent leurs activités criminelles.

88. Dans le département de Nariño, la présence d'un nouveau groupe est très préoccupante: les Autodefensas Campesinas – Organización Nueva Generación, une formation puissamment armée, organisée selon une structure militaire et dotée d'un haut commandement, qui est capable de prendre le contrôle de territoires et de lancer des opérations militaires contre des adversaires armés. Deux massacres de paysans lui ont été attribués, entre autres violences.

89. On observe également l'apparition de nouveaux groupes à la composition plus ambiguë, formés de démobilisés et de non-démobilisés, qui sont mêlés au trafic de stupéfiants, aux manœuvres de contrôle social, à la délinquance et à l'économie souterraine, et qui auraient souvent recours aux homicides et aux menaces. Un massacre dans le département d'Antioquia et

¹⁵ Bureau du Défenseur du peuple, UNICEF, *Caracterización de los niños, niñas y adolescentes desvinculados de los grupos armados ilegales: Inserción social y productiva desde un enfoque de derechos humanos*, novembre 2006, p. 61 et 62.

¹⁶ D'après l'ICBF, au 31 octobre 2006, 349 enfants et adolescents des deux sexes, dont la majorité étaient d'anciennes recrues des FARC-EP, bénéficiaient de son programme.

plusieurs homicides dans ceux du Cesar et de Córdoba ont été imputés à des paramilitaires démobilisés.

90. La force publique a arrêté plus de 900 démobilisés qui s'étaient livrés à des activités criminelles, mais les effectifs des nouveaux groupes armés illégaux sont de plus en plus fournis, leurs moyens économiques et militaires ne cessent de s'accroître et leur contrôle sur certaines régions du pays se consolide: il est donc nécessaire, pour combattre ces nouvelles formations armées, d'appliquer la loi de manière très stricte¹⁷. Des incidents survenus dans le département de Nariño et dans le sud du Cesar ont montré qu'il existait des liens manifestes entre des membres de la force publique et ces nouveaux groupes hors-la-loi. Cependant, malgré l'évidence de ces liens, personne n'a été suspendu à titre préventif et aucune enquête ou sanction n'a été ordonnée.

91. Face à cette situation, la force publique fait son possible pour contrôler les zones rurales abandonnées par les groupes paramilitaires. Cependant, malgré l'augmentation de ses effectifs, le renfort d'unités transférées d'autres régions et la création de 139 antennes rurales de carabiniers dans les secteurs autrefois contrôlés par les paramilitaires¹⁸, la force publique n'a pu empêcher les FARC-EP de pénétrer ces zones, où elles se seraient rendues responsables d'homicides, de menaces et de déplacements de population.

La force publique

92. Toutes les unités de l'armée et de la police ont redoublé d'efforts pour former leur personnel aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Malgré ces initiatives, des agents de la force publique continuent de stigmatiser la population civile rurale, considérant qu'elle aide volontairement les groupes subversifs. Cette attitude s'est traduite par de graves infractions au droit international humanitaire et a pour effet de placer les civils dans une situation de danger et de très grande vulnérabilité.

93. Des militaires auraient tué des personnes protégées, en particulier dans les départements d'Antioquia, de Nariño, du Norte de Santander, du Putumayo, du Cesar et de la Guajira. Des civils auraient été menacés par des militaires dans les départements du Norte de Santander, d'Antioquia, du Putumayo et de Bolívar.

94. Le Bureau du HCDH en Colombie a été informé d'attaques menées par des militaires contre des civils dans le département du Cauca.

95. Des violences sexuelles imputées à des agents de la force publique ont été dénoncées dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, de Bolívar, du Valle del Cauca et de Nariño.

¹⁷ Les actions énergiques menées par la force publique contre un nouveau groupe sévissant à Montelíbano (Córdoba) en sont un exemple.

¹⁸ Discours du Ministre de la défense à l'occasion des cent premiers jours du deuxième gouvernement du Président Uribe, 15 novembre 2006.

96. Des agents de la force publique, en particulier des militaires, auraient bafoué le principe humanitaire de la distinction dans les départements du Cauca, du Chocó, du Putumayo et du Valle del Cauca.

97. Des mineurs qui avaient fait partie de groupes armés illégaux se sont plaints au Bureau du Défenseur du peuple d'avoir subi des pressions de la part d'agents de la force publique, qui voulaient leur soutirer des renseignements, les faire participer à des opérations ou les obliger à identifier les membres des groupes qui les avaient recrutés, en violation de la règle qui interdit d'utiliser des mineurs à des fins militaires ou de renseignement¹⁹.

98. La Procuraduría General et le Bureau du Défenseur du peuple ont de nouveau rappelé à la force publique qu'elle devait prendre des mesures préventives pour empêcher les déplacements de populations lors des opérations armées et des fumigations de cultures illégales²⁰.

99. Le Bureau du HCDH en Colombie relève que l'armée de l'air et l'infanterie de la marine ont fait des efforts considérables pour tenir compte des risques encourus par les personnes protégées lorsqu'elles organisent et exécutent des opérations militaires.

VI. LES ACTIVITÉS DU BUREAU DU HCDH EN COLOMBIE

100. Conformément à son mandat, le Bureau du HCDH en Colombie, par l'intermédiaire de ses représentations à Bogotá, Cali, Medellín et Bucaramanga, a continué à observer la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Colombie, à assurer le suivi des politiques publiques, à fournir des services consultatifs et une coopération technique, en collaboration avec les autorités, la société civile et la communauté internationale. Il s'est également employé à diffuser les normes et les principes internationaux applicables. Ces activités sont décrites plus en détail à l'annexe III.

101. En 2006, le Bureau a reçu 2 138 plaintes dont 1 772 ont été retenues pour suivi. Il a informé les autorités concernées sur un certain nombre de ces plaintes. Dans le même temps, il a réalisé 259 missions d'observation, soit 633 jours de visites sur le terrain.

102. Le Bureau du HCDH en Colombie a renforcé son dialogue avec les autorités et institué deux mécanismes de collaboration aux plus hauts niveaux du Gouvernement et de l'État, afin de favoriser l'échange d'informations et aider le Gouvernement à renforcer ses capacités, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme et mettre un terme aux principales violations en s'attaquant à leurs causes profondes. Le Bureau a joué un rôle consultatif permanent auprès du Gouvernement, du pouvoir judiciaire, des organes de contrôle et du pouvoir législatif. Il a fait de même auprès des ONG et d'autres secteurs de la société civile, ainsi qu'auprès des représentants de la communauté internationale et du système des Nations Unies en Colombie.

¹⁹ Op. cit. (*supra*, note 15), p. 64.

²⁰ Décision 218 de la Cour constitutionnelle et sixième rapport de la Procuraduría General sur l'exécution de l'arrêt T-025 et des décisions 176, 177, 178, 218 et 266 de la Cour constitutionnelle.

103. Le principal objectif des services consultatifs et de la coopération technique était de renforcer les capacités des institutions publiques et des organismes de la société civile. Un travail important a été effectué avec le Bureau du Vice-Président pour donner suite aux recommandations formulées par la Haut-Commissaire dans son rapport précédent. Dans le cadre d'un projet de coopération, le Bureau du HCDH a participé à l'élaboration du Plan d'action national pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, le Bureau du Vice-Président et le Bureau du Défenseur du peuple, il a contribué à l'élaboration du Plan national d'éducation aux droits de l'homme, dont une version pilote a été lancée dans cinq départements. Dans le cadre d'un accord de coopération avec le Ministère de la défense, il a fourni des conseils et une assistance technique pour mettre en œuvre une série de recommandations dont l'objectif était l'intégration systématique des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les opérations de la force publique.

104. Le Bureau du HCDH en Colombie a également joué un rôle consultatif dans le cadre d'un accord de coopération conclu avec le Ministère de l'intérieur et le Bureau du Vice-Président, cofinancé par la Commission européenne, dont l'objectif est de promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans les plans de développement d'une vingtaine de municipalités et d'une dizaine de communes du district de Bogotá.

105. Dans le cadre d'un autre projet cofinancé par la Commission européenne, et en collaboration avec la Fiscalía General, le Bureau du HCDH en Colombie a continué à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de l'Unité des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qu'il avait effectuée conjointement avec le Bureau du Vice-Président, ainsi qu'à aider cette unité à intégrer une approche sexospécifique dans ses activités. Toujours dans le cadre de sa collaboration avec la Fiscalía General, le Bureau du HCDH en Colombie a assisté le Service spécial chargé d'enquêter sur les liens entre les agents de l'État et les groupes armés illégaux, et a fourni des conseils sur le projet de loi visant à renforcer le Programme de protection des victimes et des témoins, sur l'exécution du régime de nomination et de promotion du personnel, et sur l'intégration des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la formation du personnel.

106. Le Bureau du HCDH en Colombie a finalisé le projet cofinancé par la Commission européenne sur les droits de l'homme des personnes privées de liberté, et a continué à fournir des conseils pour l'élaboration de politiques publiques dans ce domaine.

107. Un accord a été conclu entre le Bureau du HCDH en Colombie, le Programme de développement et de paix du Magdalena Medio, le diocèse de Barrancabermeja, l'École supérieure d'administration et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de dispenser une formation sur les politiques publiques, la question des déplacements et les droits de l'homme aux maires et conseillers municipaux de 20 communes du Magdalena Medio.

108. Le Bureau a également poursuivi ses activités de formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire à l'intention, entre autres, du réseau de formateurs de l'ICBF, de 30 personnels du Programme de développement et de paix de Huila (avec le soutien du PNUD) et de 188 fonctionnaires des Nations Unies en Colombie.

109. Les activités de conseil, de soutien et d'échanges avec les représentants de la société civile et les ONG ont concerné principalement la protection des défenseurs des droits de l'homme, des syndicalistes, des enseignants et des journalistes lorsqu'ils exercent leur profession, le droit des victimes de connaître la vérité, de demander que justice soit rendue et d'obtenir réparation, le Plan d'action national pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, les droits des femmes, la discrimination – en particulier celle qui est fondée sur la race, le sexe ou l'orientation sexuelle –, et les droits des homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transsexuels.

110. Le Bureau du HCDH en Colombie a continué d'appuyer le suivi de l'initiative Londres-Carthagène, en étroite collaboration avec la communauté internationale et en particulier avec le Groupe des 24, le Gouvernement colombien et les organisations de la société civile.

111. Le Bureau a collaboré avec le système des Nations Unies, en particulier dans le cadre de l'élaboration du bilan commun de pays dans une optique de protection des droits de l'homme, ainsi que dans le cadre des travaux du Groupe pour l'égalité entre les sexes et de l'Équipe technique chargée d'intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités du système des Nations Unies. Le Bureau participe également à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

112. Pour ce qui est des activités de diffusion, le Bureau du HCDH en Colombie a préparé 46 communiqués de presse et organisé 10 conférences de presse en 2006. Il a présenté 16 exposés sur des thèmes tels que le droit des victimes de connaître la vérité, de demander que justice soit rendue et d'obtenir réparation, les droits des femmes et des peuples autochtones, la prévention de la torture, et les liens entre droits de l'homme, lutte contre le terrorisme et paix. Il a diffusé 70 617 exemplaires de ses publications et participé à neuf ateliers pour journalistes. Le site Internet du Bureau du HCDH en Colombie a enregistré 292 011 visites. Une exposition de photos sur le thème des droits de l'homme a été organisée, et 10 000 agendas et 10 000 calendriers illustrés d'œuvres d'artistes colombiens reconnus ont été distribués aux autorités, aux ONG et aux représentants du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

VII. RECOMMANDATIONS

113. Soucieuse de continuer à contribuer au renforcement du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et au développement des capacités institutionnelles de l'État colombien, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme formule les recommandations suivantes, en espérant que le Bureau du HCDH en Colombie poursuivra sa collaboration avec les autorités nationales, la société civile et la communauté internationale pour leur donner suite.

114. La Haut-Commissaire insiste de nouveau sur l'importance de poursuivre la mise en œuvre de toutes les recommandations qu'elle a formulées les années précédentes, qui restent valables, et encourage les acteurs concernés à continuer à collaborer systématiquement dans ce but. La Haut-Commissaire espère que les mécanismes établis en 2006 seront maintenus de sorte que le Gouvernement et le Bureau du HCDH en Colombie continueront à travailler ensemble pour identifier et traiter les causes profondes des principaux problèmes qui se posent dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

115. La Haut-Commissaire réaffirme que le rétablissement de la paix est un impératif pour la société colombienne, non seulement en raison de sa valeur intrinsèque mais également parce que c'est un moyen de renforcer le respect et la jouissance de tous les droits de l'homme. C'est pourquoi elle engage de nouveau le Gouvernement et les groupes armés illégaux à poursuivre le dialogue et les négociations en vue de mettre un terme au conflit armé interne et de rétablir une paix durable. Elle leur rappelle qu'ils doivent, dans ce cadre, accorder la priorité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, et en particulier aux droits des victimes.

116. La Haut-Commissaire exhorte de nouveau les membres des groupes armés illégaux à respecter les normes du droit international, qui interdisent les homicides de personnes protégées, les attaques contre la population civile, les attaques aveugles, les violences sexuelles, le recrutement d'enfants, les actes de terrorisme, l'utilisation de mines et les déplacements forcés.

117. La Haut-Commissaire prie instamment les groupes armés illégaux de libérer immédiatement et sans conditions leurs otages. Elle les exhorte également, conformément aux principes humanitaires et aux exigences de la conscience publique, de mettre un terme à la captivité des personnes qui sont privées de liberté pour des raisons liées au conflit.

118. La Haut-Commissaire encourage le Gouvernement à élaborer une politique efficace pour éliminer totalement les activités des paramilitaires, notamment en démantelant les structures politiques et économiques des groupes paramilitaires déjà démobilisés, en mettant un terme aux activités criminelles des nouveaux groupes armés illégaux qui sont apparus après le processus de démobilisation, et en sanctionnant les agents de l'État qui ont un quelconque lien avec les uns ou les autres. La Haut-Commissaire exhorte le pouvoir judiciaire à poursuivre les enquêtes sur les agents de l'État et les dirigeants politiques soupçonnés de liens avec les paramilitaires.

119. La Haut-Commissaire encourage le Gouvernement à revoir les paramètres appliqués pour évaluer les résultats des opérations de l'armée et de la police, dans le cadre des réformes recommandées par le Ministère de la défense pour lutter contre les violations des droits de l'homme imputables à la force publique, en particulier les exécutions extrajudiciaires. Elle encourage également le Gouvernement à poursuivre, avec le soutien du Bureau du HCDH en Colombie, la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'étude réalisée par des experts indépendants sur les moyens de renforcer l'efficacité de la formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire qui est dispensée au personnel de la force publique.

120. La Haut-Commissaire recommande au Comité de coordination du Plan d'action national pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire d'adopter une méthodologie pour coordonner ce plan, avec la participation effective de vastes secteurs de la société civile et des pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local. Elle appelle les autorités concernées à élaborer ce Plan d'action dans un délai raisonnable, en l'intégrant dans le Plan national de développement et dans les budgets aux niveaux national, régional et local.

121. Vu le rôle essentiel du Bureau du Défenseur du peuple dans la protection des droits de l'homme, la Haut-Commissaire encourage le Défenseur du peuple à redoubler d'efforts pour renforcer son mandat. Elle l'invite à renforcer sa contribution à l'analyse de la situation des droits de l'homme en présentant des rapports et des avis, et à appliquer les dispositions relatives aux nominations et aux promotions des fonctionnaires.

La Haut-Commissaire demande par ailleurs au Congrès et au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires, sur les plans législatif et budgétaire, pour que le Défenseur du peuple puisse s'acquitter avec la plus grande efficacité possible de ses tâches, à savoir promouvoir, protéger et faire connaître les droits de l'homme, surveiller la conduite des autorités, et administrer son Bureau.

122. La Haut-Commissaire engage les autorités qui sont appelées à appliquer la loi n° 975 de 2005 (loi de «justice et paix») de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les victimes aient véritablement accès aux mécanismes de réparation et puissent exercer pleinement leurs droits à la vérité et à la justice.

123. La Haut-Commissaire espère vivement que la politique de lutte contre l'impunité se traduira par des résultats concrets, notamment par l'ouverture d'enquêtes sur les faits constitutifs de violations des droits de l'homme ou de crimes de guerre, et par des sanctions contre les auteurs de ces actes, et qu'une approche sexospécifique y sera intégrée.

La Haut-Commissaire espère également que les systèmes d'information et de collecte de données sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire des organismes publics seront substantiellement améliorés.

124. La Haut-Commissaire encourage la Fiscalía General à établir, dans le cadre de la stratégie et des mesures adoptées à cette fin, la responsabilité des homicides perpétrés contre des dirigeants et membres d'organisations syndicales, et l'invite à en faire autant en ce qui concerne les menaces et les homicides qui ont visé des journalistes, des enseignants et des défenseurs des droits de l'homme.

125. La Haut-Commissaire recommande au Congrès d'adopter une loi sur le droit d'*habeas corpus* qui régleme le droit des personnes physiques et morales de faire rectifier les informations les concernant dans les fichiers des services du renseignement. Elle appelle également les autorités à revoir – ainsi qu'elles l'ont annoncé – les critères applicables aux informations contenues dans ces fichiers.

126. La Haut-Commissaire recommande au Congrès d'entreprendre les réformes législatives nécessaires de sorte que l'administration de la justice pénale militaire soit conforme aux principes d'indépendance et d'impartialité et que la compétence des tribunaux militaires ne s'applique qu'à titre exceptionnel, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la jurisprudence nationale.

La Haut-Commissaire réaffirme que c'est aux juridictions ordinaires qu'il appartient d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'en juger les auteurs.

127. La Haut-Commissaire, compte tenu de la forte augmentation du PIB constatée ces dernières années, encourage le Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues dans sa politique de lutte contre les inégalités, la pauvreté et la misère, en

accordant une attention prioritaire aux populations déplacées et aux autres victimes du conflit armé. La Haut-Commissaire recommande également de poursuivre le renforcement technique des études statistiques, en veillant à collecter des données aussi ventilées que possible, notamment par région, origine ethnique, sexe et tranche d'âge, afin d'être en mesure de définir des indicateurs pour les objectifs du Millénaire pour le développement et des indices du développement humain aux niveaux départemental et municipal.

128. La Haut-Commissaire prie instamment le Gouvernement, les autorités chargées de l'état civil et le Conseil électoral national de faire en sorte que les candidats et les électeurs, pendant les élections prévues en 2007, puissent agir en toute liberté et sécurité et dans les autres conditions propres à renforcer le système démocratique.

129. La Haut-Commissaire encourage la société civile à continuer d'œuvrer dans un esprit constructif à la réalisation des droits de l'homme en Colombie. Elle rappelle qu'il est important que les différents pouvoirs publics apportent protection, collaboration et soutien à la société civile, en particulier aux défenseurs des droits de l'homme, et travaillent avec elle à la réalisation de leurs valeurs et objectifs communs.

130. La Haut-Commissaire, considérant les relations positives qu'entretiennent le Bureau du HCDH en Colombie et les organes de l'État colombien, et soucieuse de poursuivre cette collaboration renouvelée et renforcée, recommande que le mandat actuel du Bureau soit prolongé, suffisamment longtemps avant la date de son échéance en octobre 2007, jusqu'à la fin du mandat du gouvernement actuel.

131. La Haut-Commissaire exprime de nouveau sa reconnaissance et sa gratitude à la communauté internationale, en particulier aux membres du Groupe des 24, et s'engage à continuer d'apporter son soutien politique, sa coopération technique et son aide financière aux différentes institutions de l'État colombien, aux ONG et au Bureau du HCDH en Colombie, afin de les aider à mettre véritablement en œuvre les recommandations formulées et à améliorer la situation des droits de l'homme, compte tenu de l'importance de ces derniers pour le rétablissement de la paix.

ANNEXES

Annex I

REPRESENTATIVE CASES OF HUMAN RIGHTS VIOLATIONS AND BREACHES OF INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW^a

I. HUMAN RIGHTS

Civil and political rights

A. Right to life

1. During 2006, the OHCHR Office in Colombia received reports of multiple cases of violation of the right to life through extrajudicial executions. Throughout the year there was a significant increase in reports of crimes of this kind attributed to members of the security forces, especially members of the army and the police. In the majority of these cases, repeating the pattern of previous years, the murder victims were presented as members of guerrilla groups or other illegal armed groups who had been shot in combat.

2. Although in Antioquia, as from May, there were fewer cases of extrajudicial executions attributable to military personnel, this department continues to show some of the highest figures for executions at the national level. Among the executions recorded there was that of four peasant farmers in the municipality of Yarumal on 14 March; this was attributed to members of the army's Fourth Brigade.

3. Departments which recorded an increase in the number of extrajudicial executions attributed to army and police personnel were Atlántico, Caquetá, Cesar, Guajira, Nariño, Putumayo, Tolima and Valle del Cauca. On 12 January, in Augustín Codazzi (Department of Cesar), the deaths of two farmers were attributed to soldiers from No. 2 Artillery Battalion "La Popa". Likewise, on 15 February in San Vicente del Caguán (Caquetá), the deaths of two people were attributed to members of the "Cazadores" Battalion. On 23 April in Ipiales (Nariño), the death of a 19-year-old man was attributed to soldiers from the Mechanized Infantry Battalion "José María Cabal". On 18 May in Puerto Asís (Putumayo), the disappearance and subsequent extrajudicial execution of an indigenous Awá were attributed to members of the Energy and Transport Plan Battalion.

^a Due to restrictions of space, the most serious violations of human rights and the most serious breaches of international humanitarian law have been included in Annex I. Nevertheless, the right to freedom of movement and residence and the right to privacy and inviolability of the home, as well as attacks against medical missions and health units and looting, are considered within the observation work and recorded in the Office's database.

4. On 2 August in La Jagua del Pilar (Guajira), the death of an indigenous Wiwa was attributed to members of “Rondón” Group of the Tenth Brigade. On 11 June in Pasca (Cundinamarca), four peasant farmers were killed in an action attributed to members of the army’s No. 39 Battalion. On 24 July in El Dovio (Valle), members of No. 14 Mobile Brigade allegedly carried out the extrajudicial execution of a peasant whom they had forced to alight from a bus.
5. In several cases of extrajudicial execution, the scene of the crime was allegedly tampered with or justice was obstructed. In some cases the soldiers dressed their victims in clothing which made them appear to be guerrillas. In others, they engaged in activities at the scene of the crime which should have been left to the judicial authorities. On 14 February in Nechí (Antioquia), the body of one of two peasants killed in extrajudicial executions attributed to men from Special Highways Plan No. 5 was found dressed in military uniform. However, the clothing had no bullet holes corresponding to the dead man’s wounds.
6. In other cases, army personnel allegedly carried out extrajudicial executions which had all the characteristics of “social cleansing” operations against persons in marginal situations or with manifest weaknesses. On 9 March in Bello (Antioquia), the extrajudicial execution of a young man addicted to marijuana was attributed to members of the Fourth Brigade.
7. On 22 May in Jamundí (Valle), 10 Judicial Police (SIJIN) officers and 1 civilian who were carrying out an operation against drug-traffickers were shot and killed by members of the “Rodrigo Lloreda” No. 3 High Mountain Battalion.
8. The Office also received reports of extrajudicial executions attributed to National Police officers. On 10 March in Bogotá, in the course of a police operation, a young man whose body showed signs of torture was killed. On 14 March on a road in Florida (Valle), it was alleged that a person was wounded by police officers and died without receiving any assistance from them.
9. Other murders with characteristics of extrajudicial executions were committed against human rights defenders, trade unionists and political leaders. Among the victims of such crimes were Edgar Fajardo Marulanda, a university professor and member of the Colombian Communist Party and *Polo Democrático Alternativo*, who died in Bogotá on 1 September, and Alejandro Uribe, a miners’ leader, who died in Santa Rosa (Magdalena Medio) on 19 September.
10. Human rights defenders, unionists and political leaders also received death threats. In Bogotá on 8 May, the Lawyers’ Collective “José Alvear Restrepo” received a threatening message by electronic mail, the threat also being directed against the members of other civilian organizations such as the Latin American Institute for Alternative Legal Services (ILSA), the Central Workers’ Organization (CUT), the Colombian National Indigenous Organization (ONIC) and the Colombian Platform for Human Rights, Democracy and Development. The message discredited the work of members of these organizations and invited them to align themselves with government policy.
11. In El Valle, several officials and political activists were victims of death threats and murder. On 26 May in Calima Darién, a *Polo Democrático* councillor was threatened and gave

up his post immediately, joining the ranks of displaced persons. On 17 January in Cali, a mayoral candidate in Yumbo was murdered, and in Riofrío on 14 July, in the course of an attack in a rural area, a sanitation official was killed and a councillor from the same municipality was seriously wounded.

B. Right to personal integrity

12. In 2006, the Office received reports of public officials who had perpetrated torture, cruel, inhuman or degrading treatment, or excessive use of force.

13. In February in Honda (Tolima), 21 soldiers of the “Patriotas” Infantry Battalion were subjected by their superiors to serious acts of torture, including sexual abuse, on the pretext of punishing them during a training exercise.

14. Cases were also reported of torture preceding extrajudicial executions. On 26 March in Medellín (Antioquia), the corpses of two men showing signs of torture were presented by the army as those of ELN militia fighters who had been killed in combat.

15. In Ricaurte (Nariño) on 10 July, it was alleged that military intelligence personnel had tortured, both physically and psychologically, a boy whom they accused of belonging to the FARC-EP militia. The Office also learned that, in Medellín on 10 December, four young men, who had been detained by unidentified army personnel on charges of having attempted to rape a girl, were beaten up by the soldiers.

16. The Office was informed of cases of torture in police stations. In Tibú (Norte de Santander) on the night of 31 December 2005-1 January 2006, five persons who had been arrested were forced to lie on the ground, punched, kicked, struck with rifle butts and hammers, and made to commit degrading acts with rag dolls. In San Agustín (Huila) on 6 August, several policemen allegedly beat up a person who was being arbitrarily detained at the station. He was nearly suffocated by a bag placed over his head and threatened with death.

17. Cases were also reported of the excessive use of force by National Police officers. In Taminango (Nariño) on 17 and 18 May, members of the Mobile Anti-riot Squad (ESMAD) dispersed demonstrators using firearms in an unlawful manner and making disproportionate use of tear gas and truncheons.

C. Right to individual freedom and personal security

18. In 2006, the Office was informed of several cases of violation of the right to individual freedom and personal security in the form of enforced disappearances and illegal or arbitrary arrests.

19. The Office received several complaints of enforced disappearances attributed to army personnel. In Bello (Antioquia) on 1 June, a shopkeeper disappeared after being arrested by members of the 4th Brigade’s United Action Group for Personal Freedom (GAULA) who intercepted his vehicle and seized several of his belongings. An officer from the same unit intervened repeatedly to obstruct a police search-and-rescue operation to save the victim, whose whereabouts remain unknown.

20. In Bogotá on 21 March, a university professor who also acted as a political adviser was taking exercise in the National Park when he disappeared. Although the police carried out a lengthy search in the area where he had last been seen, nothing was found until his decomposed corpse was finally located on 23 April. While the authorities claimed that his death was the result of an accident, his relatives and some human rights NGOs pointed out that the remains bore evidence of violent assault. Prosecutor No. 25 of the Human Rights and International Humanitarian Law Unit is investigating this incident as a case of enforced disappearance and murder.

21. In Bogotá on 20 April, a well-known trade union and civic leader disappeared with another person when they were both in San Francisco market place in Ciudad Bolívar. In this case, an NGO and the victim's family activated the urgent search mechanism for missing persons.

22. Paramilitaries were allegedly responsible, in January 2006, for the deaths of four peasants and the disappearance of another eight in the municipality of Vista Hermosa (Meta). Several of the victims had been arrested a few days earlier by the army, the Attorney-General's Office and the DAS, but they were set free shortly before their disappearance, attributed to a paramilitary group which demobilized three months later.

23. The Office received information about cases of illegal or arbitrary detention, of both individuals and groups, in the departments of Arauca, Norte de Santander and Putumayo. According to a study carried out by the Office, in six cases which occurred between October 2005 and June 2006 in the departments of Arauca and Norte de Santander, at least 92 persons were arrested and accused of contempt of authority. Of those, 78 were released after periods of detention of between one and nine months. In Puerto Leguizamo (Putumayo) on 11 February, in an operation by the Attorney-General's Office, nine persons were illegally arrested by army personnel and police officers.

24. The Office also learned of cases of illegal and arbitrary arrest of human rights workers and social leaders, who were accused, without sufficient evidence, of the offence of contempt of authority. In Pamplona (Norte de Santander) on 6 January, members of the CTI from the Attorney-General's Office and a number of police officers arrested an activist from the Committee for Solidarity with Political Prisoners, which operates under the Protection Programme run by the Ministry of the Interior.

25. In several cases known to the Office, army personnel were involved in arrests carried out without a judicial warrant. In El Tarra (Norte de Santander) on 22 June, members of No. 10 Energy and Transport Plan Battalion arrested a community leader whom they accused of collaborating with the guerrillas. In Barbacoas (Nariño) on 15 October, soldiers from No. 3 Infantry Battalion "José María Cabal" arrested the brother and nephew of a union leader from the village of Guayacana.

26. In some cases, judicial proceedings against people charged with contempt of authority and terrorism were carried out on military premises, from the start and up to the examination stage. This occurred in proceedings initiated by the Attorney-General's Office in Arauca and Norte de Santander.

D. Right to due process

27. As in previous years, in 2006 the OHCHR Office learned of cases of violation of the right to due process through non-observance of the principles and standards of judicial independence and the presumption of innocence, and through the obstruction of justice.
28. In several of the cases reported to the Office, the authorities in charge of the military criminal courts undertook the task of investigating punishable conduct when in fact this investigation should have been undertaken by the ordinary courts.
29. On 14 June, the Ministry of Defence and the Attorney-General published a joint instruction in which they ordered that investigations should only be undertaken by the military criminal courts when the Attorney-General's Office has determined that there are in the case factors of a subjective and functional nature which warrant recognition of the jurisdiction prescribed by the Constitution for members of the security forces on active service.
30. However, the Office has obtained evidence to show that this instruction has not always been complied with, in some cases out of ignorance of its provisions and in others out of a deliberate refusal to observe its requirements. On a date later than 14 June, the military courts assumed jurisdiction for acts which, in the light of international principles and their own constitutional jurisprudence, cannot be considered as "offences committed in the course of duty". Such a case occurred on 19 August in Saravena (Arauca), when a murder was attributed to members of No. 18 Mechanized Cavalry Group. Similarly, on 18 June in San Vicente de Caguán (Caquetá), another murder was attributed to members of No. 6 Mobile Brigade.
31. On some occasions the Attorney-General's Office began an immediate investigation of acts which constituted extrajudicial executions attributed to members of the security forces. This occurred in the case of executions perpetrated in Saravena (Arauca) on 6 March, and in Barbacoas (Nariño) on 7 November. In Putumayo, the Attorney-General's Office handled all proceedings for extrajudicial execution perpetrated in that department during 2006.
32. The Attorney-General's Office also brought conflicts of competence before the Higher Council of the Judiciary to ensure that it handled proceedings initiated by the military courts. It did this in the case of a civilian who, on 11 March in the rural area of Cali, was killed by soldiers from the "Rodrigo Lloreda" Battalion, and in that of a 19-year-old man whose death in Ipiales on 23 April occurred as a result of actions attributed to members of the "José María Cabal" Battalion.
33. However, the OHCHR Office learned of other cases where prosecutors transmitted to the military criminal courts proceedings already initiated for murders amounting to extrajudicial executions. This happened in the case of a person killed by soldiers in Copacabana (Antioquia) on 16 January who was later reported as shot in combat, and a person killed in El Dovia (Valle) on 24 July.
34. The Office also learned of cases in which the course of justice was obstructed through pressure, threats or attacks against witnesses and judicial officials. In Argelia (Antioquia) on 15 February, a person who witnessed an extrajudicial execution was allegedly forced to sign a

statement in which he said that the victim had died because he had been hit by a stray bullet during fighting between the FARC-EP and the army. In Cucutá (Norte de Santander) on 24 June, a CTI official was shot dead while investigating drug trafficking activities by members of a new illegal group.

35. Finally, the Office received reports of several cases in which the right of presumption of innocence was violated by publicly presenting detainees as members of subversive organizations. An example of this was the detention in Fortul (Arauca) on 12 August of 13 persons whose pictures were widely disseminated by the media.

E. Right to freedom of opinion and expression

36. The Foundation for Freedom of the Press (FLIP) recorded 86 cases of threats against journalists. The same organization and the OHCHR Office recorded three murders of journalists up to the month of November.

37. For its part, the Office learned that in Barranquilla (Atlántico) between 3 and 6 June, three packages containing death notices and apparatus simulating explosives were received at the homes of the editor of *El Heraldo* newspaper and two of its columnists. In Bogotá on 30 April, Iván Cepeda, a columnist and human rights defender, received a threatening message from what was assumed to be a paramilitary group. Likewise, the Office was informed that members of “Medios para la Paz”, a recognized organization of journalists, received death threats throughout 2006.

38. It was also learned that, in Piendamó (Cauca) on 17 May, four journalists covering disturbances in the area of La María were illegally arrested by members of ESMAD who destroyed their equipment. In Caldono (Cauca) on 19 September, members of the SIJIN arrested two broadcasters from the indigenous radio station Uxwal-Nasa Yuwe Stereo. They were released on the 26th of the same month as there was no reason for their detention.

II. INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW

A. Murders and death threats against protected persons

39. During 2006, members of the illegal armed groups, especially the FARC-EP, continued to perpetrate murders and massacres. Their victims were often people who were not taking a direct part in hostilities.

40. The OHCHR Office recorded 17 massacres of civilians, 12 of which were attributed to members of the FARC-EP. Among the latter were the massacre at Riosucio (Chocó) on 12 July, when 12 sawmill workers were killed with machetes, and that at Puerto Rico (Caquetá) on 5 February, in which 9 people travelling in a bus were killed.

41. It was reported that members of a new group calling itself the New Generation Farmers Self-Defence Organization (AC-ONG) perpetrated massacres of civilians. For example, in

Policarpa (Nariño) on 25 or 26 May, they murdered 11 peasants who were returning from Remolinos after having taken part in a demonstration. Nine coca-leaf pickers were also massacred in Olaya Herrera (Nariño) on 9 June.

42. Among the murders of individuals attributed to members of the FARC-EP are those of several shopkeepers in San Vicente del Caguán (Caquetá) in May and June, and those in Tibú (Norte de Santander) on 29 March of two community leaders of the Presidential Programme for Forest Wardens and their Families. They were also assumed to be responsible for the murder of a schoolteacher who was shot in front of her pupils in Tuluá (Valle) on 23 January.

43. The Office received several reports of cases in which members of the FARC-EP murdered municipal public servants. They included the massacre of nine councillors from Rivera (Huila) on 27 February, the murder of the mayor of Marulanda (Caldas) on 14 October, the murder of a councillor at Sevilla (Valle) on 20 January and the murder of the president of the council in Arauquita (Arauca) on 3 April. Members of the ELN are thought to be responsible for the death of a councillor in Coromoro (Santander) on 3 April.

44. The Office received reports of several murders of members of indigenous communities attributed to the FARC-EP. Among them were the murder of the ex-governor of the Caño Claro reserve of the Makaguan ethnic group, which occurred in Tame (Arauca) on 5 March, and that of his wife, an ethno-educator, killed the following day, and a leader of the Wayúu ethnic group killed in Riohacha (Guajira) on 12 May.

45. Among individual murders attributed to members of the AC-ONG group was that of the community leader of the village of Cartagena, Samaniego (Nariño), on 5 November, and that of the leader of the teachers' union in San Pablo (Nariño) on 10 July.

46. The Office also received reports of murders of protected persons attributed to security forces personnel, especially members of the army. In Argelia (Antioquia) on 15 February, a 17-year-old girl was murdered in an action attributed to members of the Fourth Brigade. In Tumaco (Nariño) on 30 July, men from No. 3 Motorized Infantry Battalion "José María Cabal" were said to have caused the death of a boy from the Awá ethnic group whom they had accused of being a member of the FARC-EP guerrillas. In Puerto Asís (Putumayo) on 31 May, soldiers from No. 11 Energy and Transport Plan Battalion were allegedly responsible for the deaths of a man and a woman whom they accused of being guerrilla fighters. In Barbacoas (Nariño) on 16 August, the death of an Afro-Colombian leader of the community council was attributed to members of No. 3 Mechanized Cavalry Group "José María Cabal".

47. In Ricaurte (Nariño) on 9 August, a group of men wearing military uniforms killed five Awá Indians, two of them women, after having accused them of belonging to the "militia".

48. Members of the new AC-ONG group were accused of having made death threats against social and union leaders. In the village of La Guayacana de Tumaco (Nariño) on 9 September, paramilitaries threatened a leader of the Calarcá Pig-Breeders' Association, causing him to move and become a displaced person.

49. In the course of clashes between the FARC-EP and the ELN in Arauca, members of one or other of these armed groups threatened peasants, local officials and other public servants. In Arauquita, teachers serving in urban and rural areas were threatened.

B. Attacks against the civilian population and indiscriminate attacks

50. Members of the illegal groups continued to flout the humanitarian principles of limitation, differentiation and proportionality by launching attacks on the civilian population and indiscriminate attacks.

51. In Tame (Arauca) on 28 November, guerrillas from the FARC-EP fired on four people who were travelling in a vehicle in a rural area. The incident led to the serious wounding of one of the passengers and his 10-month-old son.

52. In Montebonito (Caldas) on 4 March, members of the FARC-EP attacked the police station, launching cylinder-bombs, throwing grenades and firing rifles and machine guns without making any attempt to protect civilians. The attack left 3 civilians dead, including one 6-month-old baby, and another 11 people wounded.

53. The Office received reports of attacks by army personnel against civilians. In Jambaló (Cauca) on 16 September, members of the “Pichincha” Battalion allegedly launched a grenade that exploded 40 metres from the place where over 2,500 members of indigenous communities were celebrating the “Day of Love and Friendship”. According to the Office’s investigation, in the attack a 5-year-old boy was killed and several other people seriously wounded. There was also a report that, in Hoyos del Patía (Cauca) on 25 September, after a bomb had gone off killing two soldiers, the military fired on a group of young men playing football, killing one of them.

54. Several indiscriminate attacks were recorded, all attributed to members of the FARC-EP. In San Vicente del Caguán (Caquetá) on 6 March, when guerrillas attacked an army patrol with explosives, they killed three civilians, including one child, and wounded seven others.

55. The Office also learned that, during the run-up to the elections in March, several indiscriminate attacks were attributed to members of the FARC-EP. In the village of Ospina Pérez, Ricaurte (Nariño), on 12 March, guerrillas harassing the security forces caused damage to the school, the chapel and 12 private homes.

56. Responsibility for indiscriminate attacks was also attributed to members of the ELN. In Pasto (Nariño) on 14 January, guerrillas from this group used gas cylinders loaded with scrap metal to attack “Boyacá” Battalion installations in the centre of the city, damaging the homes of approximately 80 civilian families.

C. Acts of terrorism

57. During the period covered by the present report, the OHCHR Office recorded several acts of terrorism attributed to members of illegal armed groups, especially the FARC-EP.

58. On 16 February in Cali (Valle), militias from this subversive group managed to hide a bomb among demolition debris being transported in a truck. When it exploded, it killed two drivers and wounded six other civilians. In Arauquita (Arauca) on 17 and 19 February, explosions which killed one civilian and wounded others were attributed by the authorities to members of the FARC-EP. In Pasto (Nariño) on 20 July, two bombs were detonated by members of the FARC-EP in public buildings, killing one person and wounding another.

D. Torture and other infringements against personal dignity

59. During 2006, the Office learned of cases of torture attributed to the FARC-EP. In Riosucio (Chocó) in July, the corpses of 12 sawmill workers who had been killed by members of this armed group bore signs of having been tortured with machete blows before they died. In Mocoa (Putumayo) on 11 September, FARC-EP guerrillas arrested a cameraman who was covering the demobilization of a paramilitary group and accused him of collaborating with the paramilitaries. They then made him dig a grave and kneel down beside it.

60. The OHCHR Office also learned of cases of torture attributed to army personnel. According to the Attorney-General's Office, the body of a person killed at Copacabana (Antioquia) on 13 February by members of the Fourth Brigade showed signs of having been tortured.

E. Hostage-taking

61. The taking of hostages continues to be a common practice among the illegal armed groups, especially the FARC-EP. On 12 July in Riosucio (Chocó), members of this guerrilla group kidnapped 112 Afro-Colombian sawmill workers. In Santa Fe de Antioquia on 26 June, FARC-EP guerrillas took three people hostage and fired at short range at two of them, killing one, when they found themselves surrounded by soldiers. In Ricaurte (Nariño) on 24 September, men from the FARC-EP seized the governor of the Magui indigenous reserve and his nephew; their whereabouts remain unknown.

62. In Dosquebradas (Risaralda) on 27 April, the authorities attributed to FARC-EP guerrillas the interception of a vehicle in which Ms. Liliana Gaviria Trujillo, the sister of ex-President César Gaviria Trujillo, was travelling. They intended to take her hostage, but both she and her escort were shot and killed by the attackers.

63. The Office received information that, near Teteyé in Puerto Asís (Putumayo) on 21 June, members of the FARC-EP took hostage members of a mission comprising doctors, nurses and auxiliary workers from the First-Level Hospital in that municipality. Later 12 of those seized were released, but the guerrillas continued to hold 1 of them whose whereabouts are unknown.

64. Further taking of hostages was attributed to the ELN and the EPL. On 2 May in Salahonda (Nariño), ELN guerrillas took hostage Sectional Prosecutor No. 48, who was later rescued by the army. On 15 January in Anserma (Caldas), members of the ELN took hostage a university student, whose body was found by the authorities on 16 September in an open grave in the countryside.

F. Forced displacements

65. During 2006, there were reports of cases of forced displacement, both individual and collective. Some of these were precipitated by armed conflicts. Others were due to death threats, fear of reprisals, abuses committed by persons directly participating in hostilities and the use of aerial spraying of areas where illicit crops were grown.

66. From April onwards, in the municipalities of Fortul, Tame and Saravena (Arauca), as a result of armed clashes between FARC-EP and ELN guerrillas, a number of forced displacements occurred. One particularly serious displacement took place in early August, affecting over 330 families.

67. On 27 April in Puerto Asís (Putumayo), nine families of the Siona ethnic group were forced to leave their homes, fleeing attacks by FARC-EP guerrillas against ships belonging to the Southern Naval Force anchored near that indigenous community.

68. In the municipality of Itsmina (Chocó) on 30 or 31 March, the FARC-EP murdered two teachers. This development caused the displacement of 1,748 persons from different indigenous communities in the Medio San Juan region.

69. In Cumbitara and Policarpa (Nariño) on 17 April, fighting between the army and the FARC-EP caused the massive displacement of 1,455 Afro-Colombians. In Ricaurte (Nariño) on 12 July, as a result of fighting between guerrillas and army personnel carrying out Operation Jupiter II, 1,816 members of the Awá indigenous community were forced to leave their land.

70. In January, in several villages in the municipalities of San Juan de Arama and Vista Hermosa (Meta), FARC-EP guerrillas trying to prevent the manual eradication of illegal crops forced the displacement of over 1,500 inhabitants from the area. During August, in Nariño and Argelia (Antioquia), members of this same group forced over 2,400 peasants off their land in order to put pressure on the authorities to stop spraying illegal crops.

71. The Office also learned of cases of forced displacement motivated by abuses by army personnel. One such displacement, involving 1,228 peasants, occurred in the municipality of Samaná (Caldas).

G. Boy and girl victims of the armed conflict

72. Young boys and girls and adolescents continued to suffer the impact of the armed conflict. The OHCHR Office was informed of a number of murders of boys and girls. On 29 April in Trinidad (Casanare), two children were allegedly arrested illegally at their school by army personnel. Next day, the Brigade XVI military authorities produced their bodies, identifying them as guerrillas killed in combat.

73. Cases of recruitment of children continued to occur in several parts of the country, especially in Arauca, Putumayo, Guaviare, Meta, Antioquia, Cauca and Valle. In Arauca, in connection with the fighting between the FARC-EP and ELN, several boys and girls were recruited by members of both these illegal groups.

74. According to complaints received by the Office, members of the EPL have been using children in military engagements. In Quinchía (Risaralda) on 14 March, during a clash between the GAULA and this guerrilla group, a girl of 13 was killed while fighting in the ranks of the insurgents.

75. There was also information about a child being employed in activities carried out by the army and the DAS to help identify presumed guerrilla collaborators.

76. Cases were also reported of boys and girls wounded by anti-personnel mines. In Vista Hermosa (Meta) on 15 January, three young brothers were victims of such a mine planted by members of the FARC-EP in the patio of their house. One of the children died instantly, while his brothers were seriously wounded. In Araquita (Arauca) on 2 October, a mine blew up under a 15-year-old who was walking beside his stepfather. The explosion killed the stepfather and left the teenager with very serious permanent injuries.

77. There were cases of people participating directly in the hostilities who used schools. In Puerto Asís (Putumayo) on 7 March, army troops took up positions inside the Ecological School at Cuembí. When the FARC-EP announced that they intended to attack this site, over 30 families from the village of La Carmelita had to leave their homes.

H. Women victims of the armed conflict

78. Women's rights were also affected by the armed conflict. Women and girls have been victims of different forms of violence perpetrated by persons participating directly in the hostilities.

79. The OHCHR Office recorded several murders of women, responsibility for which was attributed to members of illegal armed groups. It was reported that, in Toribío (Cauca) on 29 August, members of the FARC-EP abducted and murdered a 15-year-old girl whom they accused of having emotional ties to a police officer. In Ricaurte (Nariño) on 21 October, FARC-EP members shot the sister of the administrator of La Planada National Park, accusing her of being an army informer. On 10 January in Quinchía (Risaralda), EPL guerrillas killed a nurse whom they accused of collaborating with the army.

80. In other cases, a number of murders of women were attributed to members of the security forces. In Villanueva (Guajira) on 7 March, a woman from the Wiwa ethnic group was killed in an action carried out by members of the Special Diversionary Forces. In the same action, the woman's 2-year-old daughter was shot in the right foot.

81. The Office received several complaints about women who were victims of sexual violence attributed both to members of illegal armed groups and to members of the security forces. On 29 August in Policarpa (Nariño), men from the AC-ONG group raped several women during an attack on territories controlled by the FARC-EP. On 20 March in Nariño, a woman was declared a "military objective" by the FARC-EP for having refused to go to a camp to attend to men wounded in combat. The woman said that she had previously been sexually abused by several guerrillas.

82. It was reported that, in Samaniego (Nariño) on 25 September, troops of No. 14 Mobile Brigade from 92 Battalion had sexually abused women whom they were searching on the pretext of looking for money. A complaint was also received that on 19 November a soldier from the San Mateo Battalion had sexually abused two girls, aged 11 and 7, from the Nasa-Paes ethnic group. This occurred in the rural area of Florida (Valle del Cauca).

I. Use of anti-personnel mines

83. The Office received reports of the continuing use of anti-personnel mines by illegal armed groups, especially the FARC-EP and the ELN.

84. In Orito (Putumayo) towards the end of December 2005 and in early January 2006, members of the FARC-EP planted mines in the vicinity of a school. In Fortul (Arauca) on 6 February, a 77-year-old peasant was killed by a mine planted by members of the same group in the village of Caño Flores. In Samaná (Caldas) on 22 July, a 16-year-old boy trod on a mine near his house; he died from his wounds on 30 August.

85. Several cases were also reported of members of the ELN engaged in planting anti-personnel mines. On 27 and 28 October, mines planted by members of this guerrilla group caused the death of one girl and wounded seven other people in Cumbitara, Los Andes, and Samaniego (Nariño).

86. Members of ethnic groups were also among the victims of anti-personnel mines. For example, in the Sierra Nevada de Santa Marta (Magdalena) on 6 March, two members of the Kogui indigenous community died after wandering into a field that had been mined, probably by the FARC-EP.

J. Restrictions on freedom of movement and on the supply of food and medicines to the civilian population

87. Complaints were also received by the Office regarding arbitrary restrictions imposed by army personnel on individual freedom. On 12 July in Ricaurte (Nariño), members of No. 3 Mechanized Cavalry Group "José María Cabal" allegedly seized over 100 people from the village of Cumbas. They were held in a school for three days, during which they were supplied with only a limited amount of food.

88. The civilian population has been seriously affected by clashes between illegal armed groups. In February, in several villages within the municipality of Los Andes (Nariño), fighting between FARC-EP guerrillas and AC-ONG paramilitaries led to the complete isolation of the inhabitants, since for several days the warring groups did not allow them access to medicines or food. In the same fighting, six civilians were wounded, and several houses and a school were damaged.

89. In the course of armed strikes organized by the FARC-EP in the departments of Arauca, Caquetá and Putumayo as from February, the guerrillas prohibited the entry of basic products required for survival.

Annex II

SITUATION OF GROUPS IN A CONDITION OF PARTICULAR VULNERABILITY OR DISCRIMINATION

Human rights defenders, trade union members and other social leaders

1. In 2006, the OHCHR Office recorded an increase in threats against human rights defenders, including trade union members, members of victims' and women's organizations, and community leaders - groups that also continue to be victims of murder, arbitrary or illegal arrest and violations of due process. This situation affected in particular grass-roots leaders, especially those working in rural areas. The work of human rights defenders was particularly affected in the departments of Arauca, Atlántico and Norte de Santander, in the Magdalena Medio region and in the city of Bogotá.
2. The acts of violence against human rights defenders have limited their ability to organize and to report violations in some regions of the country. Such acts are attributed to members of new illegal armed groups, paramilitaries and guerrillas. In other cases, members of the security forces and judicial employees have been accused of responsibility for these actions.
3. During May and June, human rights defenders, trade union members, journalists, university professors and students were victims of threats through intimidating e-mails signed by groups identifying themselves as "Commandos for a Colombia free of communists" or the "New Generation United Self-Defence Groups". When these acts took place, the majority of the victims were beneficiaries of protective measures because of the high risk they were under. Some of them are also beneficiaries of precautionary measures ordered by the Inter-American Commission on Human Rights.
4. The security and integrity of some members of the Patriotic Union were seriously compromised in 2006. In June the amicable negotiations between the Unión Patriótica and the Colombian State in the framework of the Inter-American System came to an end with no positive results.
5. The risks which human rights defenders face in their work have caused many to give up their work or practise self-censorship. In a great number of the cases that have affected human rights defenders, high levels of impunity persist. In spite of the efforts made, many of the investigations carried out by the authorities have not resulted in the identification, prosecution or charging of those responsible.
6. The High Commissioner acknowledges the efforts made by the Government to strengthen and give continuity to the Protection Programme for Human Rights Defenders and Union Members set up by the Ministry of the Interior and Justice. The Government has implemented a new protection model in which the active participation of the beneficiaries is explicitly sought, with the aim of agreeing consensual measures. Likewise, the national Government has recognized that the Administrative Department of Security (DAS) is not competent to assume responsibility for the protection measures provided for in the Programme and that other mechanisms must accordingly be found.

7. The State still faces the challenge of taking effective action on the risk factors that endanger not only the lives and security of human rights defenders, but also the performance of their legitimate work.

Communities at risk

8. In 2006, both individual and collective displacements continued to be recorded; they were attributed to the FARC-EP, the ELN and fighting between members of the illegal armed groups and the army. Information was received about acts of violence and intimidation against displaced persons and members of communities who have returned to their lands, a situation that has generated new displacements. However, the number of displacements continued to fall in relation to previous years. The underreporting of cases of displacement remains very high. Furthermore, cases of displacement attributable to demobilized paramilitaries or members of new illegal armed groups have not been included in the Single Registration System.

9. With respect to the displacement prevention policy, a positive development is the presentation of a draft decree to regulate the functions of the Inter-Institutional Committee on Early Warnings (CIAT). However, shortcomings in risk evaluation continue to exist, and CIAT's responses have been ineffective; also, no specific penalties have been established for cases of non-observance of early warnings. For its part, the Early Warning System (SAT) set up by the Ombudsman's Office continues to depend almost entirely on international cooperation. The absence of a preventive approach stands out in policy vis-à-vis the displaced population in the context of the operations carried out by the security forces. It is important that the State should make greater efforts to prevent displacement of indigenous and Afro-Colombian communities, particularly in Chocó, Guaviare and Nariño.

10. Given the goal of socio-economic stabilization, effective alternatives in matters such as housing, land and income generation remain insufficient.^a State aid has continued to focus on emergency humanitarian assistance. The Constitutional Court too has stressed the lack of specific programmes to address the particular needs of children and women heads of household who are victims of forced displacement.^b Furthermore, it is essential to establish a public policy of reparation for the victims of displacement.

Ethnic groups

11. The ethnic groups, particularly the indigenous and Afro-Colombian populations, are in a situation of great vulnerability as a result of the internal armed conflict. The FARC-EP, paramilitary groups and demobilized paramilitaries are believed to be responsible for the murder of protected persons, threats, stigmatization, forced displacement, hostage-taking, forced

^a This was acknowledged by the Government itself in CONPES document 3,400 of 2005 and in the joint compliance report presented to the Court on 13 September 2006.

^b Constitutional Court decision 218 of August 2006.

recruitment, attacks against the civilian population, restrictions on the movement of food, medicines, fuel and people, and accidents and deaths resulting from anti-personnel mines. For their part, the security forces have been held responsible for extrajudicial executions, arbitrary arrests and identifying members of indigenous and Afro-Colombian communities as guerrillas. There were complaints of the security forces imposing restrictions on the movement of goods and persons and occupying civilian premises such as houses and schools. Information was received about cases of indigenous persons being arrested and not being allowed to perform their traditional practices.

12. The ethnic rights of the Afro-Colombian and indigenous populations and the biodiversity of the Chocó, Nariño and Putumayo regions have been seriously affected by the private exploitation of collective lands. Some communities have stated that no previous consultation took place as required before the start of productive exploitation on their territories.

13. Furthermore, the ethnic groups are seriously affected by high levels of poverty and the inferior quality of the education and health services they receive in comparison with the national averages.

14. Important progress took place in 2006 with regard to measures to protect the rights of ethnic groups, such as efforts by the Government to establish guidelines for a public policy vis-à-vis the Afro-Colombian population. Also noteworthy are the efforts to consolidate public policy vis-à-vis the indigenous population. However, these efforts have not translated into a significant improvement in the situation of these populations. It is essential that the Government should develop a systematic approach regarding the indigenous and Afro-Colombian communities in a situation of isolation, and fill the existing gaps in terms of disaggregated statistical information.

15. Likewise worthy of mention is the formulation by the Government of a Comprehensive Plan for the Care of Indigenous Communities at Risk of Extinction. It is hoped that this plan can be extended to other departments such as Amazonas, Guaviare and Vaupés. Furthermore, this Plan needs to include a human rights approach.

16. A positive development is the fact that the Rom ethnic group has for the first time been incorporated in the official statistics in the 2005 census. However, lacunae continue to exist in information on the original populations of San Andrés, Providencia and Santa Catalina.

Situation of detained persons

17. On the question of overcrowding in prisons, the statistics obtained by the OHCHR Office indicate a substantial decline in the overall percentage. However, 7 out of 10 prisons show some level of overpopulation. Overcrowding was substantially reduced in prisons in Quibdó as a result of the reopening of a cell block in Istmina, and in the women's prisons in Bogotá and Pereira after new facilities were opened. Nonetheless, worrying levels of overcrowding persist in the cities of Cali, Riohacha and Popayán.

18. Concerning prison maintenance and repairs and the supply and quality of water, some shortcomings were noticed. Some prisons are located in remote and inaccessible places, restricting family visits. The high-security facilities (“new prison culture”) do not provide an adequate infrastructure for rehabilitation and resocialization.

19. During 2006, the National Penitentiary and Prison Institute (INPEC) worked on the establishment of general guidelines and actions in support of members of vulnerable groups. Such efforts must be increased in order to improve the situation in areas such as health care, food, infrastructure for disabled people, care for older people and people with HIV/AIDS, medical care for women and children, and infrastructure for mothers living with their children. Furthermore, policies must be established to ensure that prisoners belonging to indigenous groups can practise their customs and traditions and have access to interpreters and to special training and work programmes.

20. With the support of UNAIDS, the INPEC has made considerable efforts to gather data on the prison population living with the AIDS virus or suffering from AIDS and requiring medical care and anti-retroviral drugs.

21. It is essential to promote a review of the prison regime in accordance with national and international standards relating to the protection of detainees’ rights. Likewise, the implementation of the recommendations regarding prison overcrowding submitted by the Procurator General to the State in August 2004 remains an unmet challenge. It is also important that the Government convene the High Council on Criminal Policy.

Children

22. The illegal armed groups continued to commit murders and acts of sexual violence against boys and girls. Furthermore, children continue to be among the main victims of anti-personnel mines. The recruitment of children by illegal armed groups, especially the FARC-EP, continues to be practised and is particularly blatant in the departments of Arauca and Putumayo. Reports were received of extrajudicial executions and sexual violence against boys and girls attributed to the security forces. Information was also received on the occupation of schools by members of the State armed forces, and on the use of children in military and intelligence activities. Approximately 50 per cent of the displaced population is made up of children.

23. In 2006, the new Code on Childhood and Adolescence was enacted. This instrument includes a gender perspective and provisions aimed at protecting children from the internal armed conflict. One of the more serious challenges inherent in the implementation of the Code is the design, implementation and evaluation of public policies on childhood and adolescence at the national, departmental and municipal levels.

Women

24. The situation of violence, the conflict and the demobilization process continue to have specific effects on women. In the departments of Arauca, Cauca, Nariño, Norte de Santander, Putumayo and Valle, cases of murder, threats, and sexual violence continued to be reported.

These cases were attributed to members of the FARC-EP, ELN and paramilitary groups. Information was also received on women victims of extrajudicial executions, enforced disappearances, torture, ill-treatment and threats, attributed to members of the security forces in Antioquia, Arauca, Bolívar, Guajira, Nariño and Putumayo. Especially noteworthy is the fact that the figures for teenage pregnancy and family violence are higher among displaced women than the national average.

25. The women who are most often the victims of such acts are those who play leadership roles or are emotionally involved with members of the security forces or illegal armed groups. Among the victims of sexual violence are young women and girls.

26. With regard to the mechanisms established to guarantee the rights of victims to truth, justice and reparation, it is important to point out that a high percentage of the victims are women, whose specific circumstances and needs must be taken into account. In this sense, important steps have been taken by the National Commission for Reparation and Reconciliation to incorporate a gender approach in its work; but there is still a need to expand such efforts when regulating the participation of the victims in judicial proceedings.

27. As to the demobilization process, the Government's programmes for reintegration into civilian life have yet to implement mechanisms to respond to the specific needs of women, not only in view of their sex, but also in the light of their age, regional origin, educational level and background.

28. Progress was made in enactments relating to the rights of women. A law was passed on harassment in the workplace; the Observatory on Gender Issues, subordinate to the Presidential Office on Equity for Women, was formally constituted; and the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women was approved.

29. The Constitutional Court decided in favour of decriminalizing abortion in three specific cases: (a) when continuation of pregnancy endangers the life or health of the woman; (b) when a serious malformation of the foetus exists, making life unviable; (c) when the pregnancy is the result of a sexual act, duly reported, constituting rape, non-consensual sex or sexual abuse, non-consensual artificial insemination, non-consensual transfer of a fertilized egg or incest. This decision is in keeping with the recommendations to the Colombian State on the need to review the criminalization of abortion without exceptions, formulated by human rights treaty bodies.^c

Journalists

30. During 2006 there was an increase, by comparison with 2005, in the number of complaints regarding threats to journalists in different areas of the country. One of the media denounced the harassment of its directors and reporters by State security organs.

^c Concluding observations of the Human Rights Committee on the fifth periodic report of Colombia (CCPR/CO/80/COL, para. 13), and of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women on the fourth periodic report of Colombia (A/54/38, paras. 337-401 and para. 393 in particular).

31. The majority of death threats against journalists were made during the run-up to the elections. In the course of the year, journalists were threatened after having published criticism of the demobilization process, and reports on the criminal activities of the paramilitaries or the links between politicians and public servants with paramilitary groups.

32. The violence against journalists was in many cases attributed to members of paramilitary and guerrilla groups. Acts of violence against journalists by public servants were also reported.

Lesbians, gays, bisexuals and transgender persons

33. In 2006, there were reported cases of lesbians, gays, bisexuals and transgender persons who were murdered, injured or threatened. The perpetrators of these acts are unknown. Also reported were cases of violence in the security forces, police abuse (especially against transgender sex-workers) and ill-treatment in prisons. On the other hand, cases still exist of discrimination in educational institutions, in access to employment and in health services.

34. As to the rights of lesbians, gays, bisexuals and transgender persons, there have been some noteworthy local initiatives^d aimed at the adoption of institutional policies to safeguard their rights.

Other groups in a situation of vulnerability

35. Judicial officials, victims, witnesses and other participants in criminal and disciplinary proceedings have been the targets of acts of violence attributed to members of illegal armed groups in particular.

36. The OHCHR Office has also received complaints of threats, intimidation and acts of discrimination against persons with HIV/AIDS and against members of organizations that provide assistance to this population group.

^d Particularly in the cities of Bogotá and Medellín and in the Department of Valle.

Annex III

REVIEW OF OBSERVATION, DISSEMINATION, ADVISORY AND TECHNICAL COOPERATION ACTIVITIES OF THE OFFICE IN COLOMBIA

1. The OHCHR Office in Colombia pursues its work within the framework of its comprehensive mandate of observation, advisory services, technical cooperation, and promotion and dissemination. To this end, in 2006 it received substantial financial support from various countries. The main office is in Bogotá, and there are three regional offices in Bucaramanga, Cali and Medellín.

2. The work done in the area of observation serves as a basis for activities in the areas of assistance and technical cooperation. The aim of the latter is to strengthen the capacities of the State and civil society for the development of their work on the protection and promotion of human rights. In the context of its mandate, the Office maintains a permanent dialogue with the State authorities, civil society organizations, international non-governmental organizations (NGOs), churches, the media and diplomatic representatives.

Observation

3. Through its permanent presence in Bogotá, Bucaramanga, Cali and Medellín, the Office conducts field visits and dialogue with different sectors, continuously and systematically analysing the situation of human rights and international humanitarian law around the country. The in-depth knowledge of the various regions and their situation enables the High Commissioner to identify priority areas that should receive attention from the State and civil society. The Office's advisory and technical cooperation work is also based on this prioritization.

4. The field presence of the Office enables support to be given to the formulation and implementation of local public policies in the areas of human rights and international humanitarian law. Likewise, this presence facilitates areas for dialogue and consultation between local authorities and civil society organizations in the various regions. This work has a positive influence in preventing acts of violence and protecting people in a condition of vulnerability or risk, such as the indigenous communities, Afro-Colombians, local human rights organizations, trade union members and journalists.

Advisory services

5. The OHCHR Office offers advice to State institutions and civil society through its ongoing dialogue on the application and interpretation of the international instruments on human rights and international humanitarian law (IHL). The High Commissioner has worked with officials from the Vice-President's Office, Ministries, Congress, the judicial branch and control bodies to ensure that State actions, programmes and policies are consistent with the international commitments signed by Colombia, in accordance with a rights-based approach which includes differential and gender perspectives. Within this framework, Congress's legislative agenda was monitored, national jurisprudence was analysed, State policies on matters germane to the

Office's mandate were evaluated, and analytical documents were produced. The active participation of the Office in seminars, workshops, discussions and analytical activities contributed to a greater in-depth knowledge and understanding of human rights, human rights instruments, international protection mechanisms, international jurisprudence and recommendations of international bodies, particularly those formulated by the High Commissioner.

6. The Office continued its work with different sectors of civil society, which includes providing support and advice and keeping open areas for the exchange of information. In addition to work with human rights defenders and NGOs, during 2006 the Office also worked with representatives and organizations of indigenous and Afro-Colombian communities, journalists, women, children, lesbians, gays, bisexuals and transgender persons, among others.

Technical cooperation

A. National Human Rights Action Plan

7. Given the establishment of the Plan's coordination body, the Vice-President's Human Rights Programme and the OHCHR Office are implementing a project, financed by the international agency ASDI, to support the agreed formulation of the Plan. The project seeks to provide support to the coordination body with relevant information and methodologies based on experience with the development of action plans in other Latin American countries. The first event that took place in this context was the analysis of experience with Mexico.

B. National Human Rights Education Plan

8. Since 2004, the OHCHR Office has been advising the Technical Committee of the National Human Rights Education Plan, composed of representatives of the Ministry of Education, the Ombudsman's Office and the Vice-President's Human Rights Programme. Within this framework, the Ministry of Education has received support for the implementation of a pilot project set up in furtherance of the Plan. Five technical territorial teams have been formed as an outcome of this project in order to support the process of human rights training, which the pilot project will promote in eight teacher-training centres and two schools.

C. Framework cooperation agreement with the Ministry of Defence

9. During 2006, the first phase of the framework cooperation agreement signed on 30 November 2005 with the Ministry of Defence was implemented. This phase consisted of an analytical study of training in human rights and IHL within the security forces. This led to the formulation of recommendations aimed primarily at the application of knowledge of human rights and IHL to field operations.

D. Strengthening of the Attorney-General's Office

10. During 2006, the implementation of the project, "Strengthening of the Attorney-General's Office", co-financed by the European Commission, continued with four components: (a) advice to the National Human Rights and IHL Unit; (b) assistance for the Victim and Witness

Protection Programme; (c) implementation of training for prosecutors; and (d) assistance to the School of Studies, Criminal Research and Forensic Sciences.

11. The OHCHR Office advised the National Human Rights and International Humanitarian Law Unit, which started to implement recommendations based on the analysis carried out by the Office and the Vice-President's "Fight against Impunity" programme in 2004 and 2005. The project also provided advice for the establishment and activities of the Special Group for Investigation of Links between Public Servants and Illegal Armed Groups.

12. The Office participated in the institutional round tables that formulated the draft law on protection of and assistance to victims, witnesses and other persons involved in criminal proceedings. It also gave advice on the development of a permanent training plan for public servants under this programme, and a victim assistance strategy.

13. The National Commission on Career Administration received technical assistance from the OHCHR Office in the following areas: drafting of regulations for the selection of prosecutors and public examinations; drafting and dissemination of the "Functions, competencies and requirements manual"; draft general rules on the grading of job performance and forms to be used for evaluation; and supplementary regulations relating to a public competitive examination for the recruitment of prosecutors.

14. In terms of training, the Office provided assistance and follow-up for 29 basic human rights and IHL courses, developed and conducted by the Attorney-General's trainers network in various cities around the country. Each participant received a set of nine books on human rights and IHL produced by the OHCHR Office. So far 950 public servants have been trained; of these 147 are members of the National Human Rights and IHL Unit. Advice has been provided as needed for the development of a comprehensive training programme for that Unit, the Protection Programme and the linking of the School to careers for prosecutors.

E. Strengthening of institutions: Law on detained persons

15. In April 2006, the "Strengthening of Institutions: Law on detained persons" project, co-financed by the European Commission and implemented in conjunction with the National Penitentiary and Prison Institute (INPEC), the Procurator General's Office and the Ombudsman's Office, was completed.

16. The project strengthened the Prosecution Service's performance of its supervisory role vis-à-vis prisons and penitentiaries through the joint formulation of guidance and training tools.

17. Under the project the INPEC received advice on the modification of certain penitentiary practices so as to bring them into line with international standards for the protection of fundamental rights. In addition, the project left the INPEC with installed capacity for human rights training.

18. The OHCHR Office promotes the sustainability of this project through institutional agreements with the Procurator General's Office and the Ombudsman's Office, and a series of recommendations addressed to the INPEC and the Ministry of the Interior and Justice, which are followed up through further technical assistance and cooperation.

F. "Municipal development plans and human rights" project

19. September 2006 saw the initiation of the "municipal development plans and human rights" project, which is co-financed by the European Commission. Its aim is to integrate a human rights perspective into the development plans of several municipalities throughout the country and 10 districts within Bogotá, and to facilitate the participation of civil society. This project has supported the Vice-President's Human Rights Programme and the programme implemented by the Ministry of the Interior and Justice since 2003.

G. Training in human rights and international humanitarian law

20. Given that the Ministry of the Interior and Justice is responsible for the formulation of the Government's policy on harmonious civil coexistence and human rights, and for contributing to the development of the governmental peace policy and promoting and ensuring the fundamental rights and freedoms of citizens, the OHCHR Office signed a framework agreement with the Ministry at the end of 2006. Technical assistance will be provided for human rights training and the joint preparation of didactic and bibliographic materials.

21. A letter of understanding was signed with the Magdalena Medio Development and Peace Programme, the diocese of Barrancabermeja, the School of Public Administration and UNHCR on training in human rights and displacement, targeting mayors and councillors in 30 municipalities in the region. Execution of this project will begin in 2007.

22. The OHCHR Office participated in two international events organized by the Ibero-American Federation of Ombudsmen, conducting a Latin American course on human rights education in Cartagena and an international seminar on ombudsmen and the right to water in Guatemala.

23. The OHCHR Office in Mexico requested two basic human rights courses and one on a human rights-based approach in programming for officials from various United Nations agencies in Mexico. In addition, two 40-hour courses were conducted for some 70 judges and magistrates in the States of Guerrero and Queretaro. The OHCHR Office in Colombia also collaborated with the Regional Office in Chile on the subject "Construction of subjectivities and human rights education" as a component of a human rights course for United Nations agency officials in Southern Cone countries.

24. The Colombian Family Welfare Institute's network of human rights trainers was expanded; an 80-hour training course was held for 21 Institute staff members.

25. The OHCHR Office provided training for 30 members of the Development and Peace Programme in Huila. This activity was carried out with the support of the UNDP Reconciliation and Development Programme.

Activities within the United Nations system

A. Common Country Assessment (CCA) - United Nations Development Assistance Framework (UNDAF)

26. Within the framework of the CCA process the OHCHR Office supported the United Nations country team and the thematic groups to ensure the integration of a human rights approach in the document. In this context, the Office participated actively in the thematic groups, which focused on the following three main areas: poverty, equity and social development; peace and security; rule of law and governance. In the UNDAF process, the Office acts as coordinator of the thematic group on the rule of law and governance.

B. Technical team on human rights, and “Action 2” Plan of the Secretary-General’s Reform Programme

27. The technical team^a on human rights, coordinated by the OHCHR Office in Colombia, continued to work within the framework of the Plan of Action for integrating the human rights dimension into the United Nations system (“Action 2”). During 2006, 147 United Nations system officials participated in basic workshops on human rights and international humanitarian law. In addition, 41 officials participated in in-depth workshops on programme development with a human rights-based approach. Two of the basic workshops were supported by the Resident Coordinator’s Office. All the workshops included a gender component and a gender perspective. The Resident Coordinator’s Office, together with the technical team on human rights, developed a project proposal for Action Plan 2, which was approved for 2007.

28. The OHCHR Office, as part of a United Nations inter-agency team from different Latin American countries, provided support to the Resident Coordinator’s Office in Peru, in the establishment of a technical team for the implementation of Action 2 in that country. The work done by the technical team in Colombia was showcased as an example of “best practices”.

C. Gender Round Table

29. The Office participates actively in the Gender Round Table comprising representatives of United Nations agencies, funds and programmes in Colombia. Its main objective is to promote a gender perspective in the work carried out by the United Nations system. Pursuant to the recommendation made by the High Commissioner, a review of existing legislation relating to gender-based violence was started in 2006. The review culminated in the presentation in Congress of a bill promoted by the Committee of Women Parliamentarians. Through the Gender Round Table, the Office participated actively in this process. Together with other

^a The technical team is composed of representatives of UNHCR, PAHO/WHO, IOM, UNICEF, UNFPA, UNAIDS, UNIFEM, UNODC, Office of the Resident Coordinator, UNDP and WFP; it is coordinated by the OHCHR Office in Colombia.

representatives of the international community,^b the Gender Round Table supported the working group composed of government entities and representatives of civil society who presented proposals before Congress, and is also supporting the activities of the Committee of Women Parliamentarians aimed at boosting the political participation of women.

30. In addition, the Round Table prepared information material on the gender perspective and the situation of women with the aim of supporting the work of all United Nations system staff. To commemorate the International Day for the Elimination of Violence Against Women, the Round Table presented and widely distributed the in-depth study of all forms of violence against women submitted by the Secretary-General of the United Nations to the General Assembly in 2006.

D. Joint Working Group on HIV/AIDS

31. The OHCHR Office has been participating in the United Nations system's joint working group on HIV/AIDS, organized by UNAIDS, and supporting the integration of a human rights approach in matters relating to HIV/AIDS. The document "Inter-sectoral plan of response to HIV/AIDS, Colombia 2007-2010" was drafted and input for the new area "Support and social protection" was incorporated, in accordance with the international guidelines on HIV/AIDS and human rights.

Information and dissemination

32. The Office continued its public information activities, focusing particularly on the media and the victims of violations of human rights and international humanitarian law (IHL).

33. It continued to support production of the United Nations system's radio programme in Colombia, which is aired by 700 community broadcasting stations throughout the country. It contributes to the programme both financially and through support for the review and coordination of information relating to human rights and IHL. The Office's publications were sent to the country's main libraries and the distribution cycle for all public libraries in Bogotá was completed.

34. The Office continued its partnership with the private sector, through Newell Sanford, and with *personeros* (municipal councillors) and indigenous teachers throughout the country. The aim was to jointly deliver art workshops for children on the theme of the Universal Declaration of Human Rights. In all, 2,300 boys and girls from all regions of the country - many of them from indigenous and Afro-Colombian communities - participated in this publicity work. The boys and girls received booklets on human rights, and 23,994 coloured pencils. The Office also continued the strategy of forming partnerships with different artists who agreed to publicize human rights through the medium in which they perform: painting, music, literature and the plastic arts in general.

^b Mainly the Governments of Spain, Sweden and Canada, and the European Commission.